



HAL
open science

Ménages féminins et conditions de logement en Wallonie

Stéphanie Cassilde, Marko Kryvobokov

► **To cite this version:**

Stéphanie Cassilde, Marko Kryvobokov. Ménages féminins et conditions de logement en Wallonie. [0]
Centre d'Etudes en Habitat Durable. 2019. halshs-02909057

HAL Id: halshs-02909057

<https://shs.hal.science/halshs-02909057>

Submitted on 29 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MENAGES FEMININS ET CONDITIONS DE LOGEMENT EN WALLONIE

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source :

Cassilde, S. & Kryvobokov, M. (2019), « Ménages féminins et conditions de logement en Wallonie », Centre d'Etudes en Habitat Durable de Wallonie, *Cahier d'Etudes et de Recherches*, Charleroi, 47 pages.

Editeur responsable C.E.H.D. : Sébastien Pradella, Directeur

CEHD asbl
Rue de l'Écluse 21
6000 Charleroi
Belgique
Tél. : +32 (0)71 204 492
e-mail : information@cehd.be
<http://www.cehd.be>

Avec
le soutien de la



Wallonie

Cette publication est disponible par téléchargement sur le site du CEHD.

Table des matières

Introduction	3
1. Typologie des ménages féminins.....	5
2. Les conditions d'occupation du logement	10
2.1. Le statut d'occupation.....	10
2.2. Le type de logement.....	12
2.3. La période de construction	14
2.4. La durée d'occupation	15
2.5. Satisfaction quant au logement et envie de déménager.....	16
3. La salubrité des logements	19
3.1. Vue d'ensemble de la salubrité	19
3.2. Les éléments de salubrité présentant des différences genrées.....	20
3.3. Les éléments de salubrité ayant évolué en faveur d'une équivalence genrée...	22
3.4. Les éléments de salubrité ne présentant pas de différence genrée	24
4. La dimension énergétique du logement	25
4.1. Les catégories de performance énergétique (PEB).....	25
4.2. La performance des coefficients thermique pour les quatre parois principales .	26
4.3. Quel chauffage et quelle température ?	30
5. Les utilisations de l'eau : esquisse	34
Conclusion	39
Bibliographie	40
Annexes.....	43
Liste des tableaux	46
Liste des Annexes	47

Introduction

Le genre constitue une dimension sociale clef dans les analyses statistiques en matière de logement. Elle est donc souvent prise en compte dans les différentes études et recherches existantes, comme d'autres dimensions sociales (les niveaux de revenus, l'origine, le handicap, le vieillissement). En effet, que ce soit sous l'angle du lien fatal à dénouer avec la précarité ou le mal-logement (Bernard, 2007), du lien avec le développement des pratiques de cohabitation intergénérationnelle (Boulianne, 2005), ou au sein des situations de sans-abrisme et de mal-logement (Marpsat, 2004), par exemple, les femmes sont particulièrement touchées par de moins bonnes conditions de logement. Les effets de la localisation du logement ainsi que de la relation aux espaces publics sont également abondamment documentés (Mayerl, 1994 ; Ancelin et Euvrard, 1992).

Dans leur récent ouvrage, *Le monde privé des femmes*, Anne Lambert, Pascale Dietrich-Ragon et Catherine Bonvalet (2018) rassemblent des textes recourant au prisme de l'habitat pour éclairer ce qui se joue en terme de dimension genrée. En reversant le sens de questionnement que l'on trouve le plus souvent, cet ouvrage permet certes de souligner et d'enrichir l'analyse de la dimension sociale du genre, mais aussi de proposer des pistes de recherche nouvelles en matière d'habitat.

L'objectif de ce *Cahier d'Etudes et de Recherches* est de proposer un portrait statistique systématique des conditions de logements sous l'angle des femmes en Wallonie, et plus particulièrement des ménages féminins.

En effet, à l'échelle de la population en Wallonie, soit à l'échelle individuelle, l'enquête SILC utilisée pour produire les chiffres clés du logement en Wallonie selon plusieurs dimensions sociales majoritairement ne permet pas d'identifier des conditions de logement différenciées selon le genre (Anfrue *et al.*, 2013, 2015 et 2017). En effet, l'échelle de collecte des variables « logement » (échelle du ménage) écrase en quelque sorte ici l'échelle individuelle lorsque l'on se situe au niveau de la population car, dans le cadre des ménages comprenant plusieurs adultes, les variables de logement sont dupliquées : par exemple, une femme et un homme dans un couple ne vont pas présenter de différence genrée car ils habitent dans un logement documenté exactement de la même façon pour tous les deux. *Les chiffres-clés du logement en Wallonie* concluent donc, mais avec précautions quant à une généralisation, et en invitant à approfondir les analyses, à des similarités entre les hommes et les femmes tant en termes de type de logement, que de statut d'occupation, d'exposition à des nuisances sonores ou autre, ou encore de perception des coûts de logement. Or, pour prendre un exemple parmi d'autres, le vécu quotidien aux alentours du logement souligne des différences importantes (Chaumont et Zeilinger, 2012).

Par ailleurs, les connaissances en matière de conditions de logement des ménages féminins sont souvent fragmentées et, dans le cas de la monoparentalité, l'hypothèse est souvent faite, parce que les femmes chefs de ménages y sont majoritaires, qu'une distinction additionnelle justement sous l'angle du sexe du chef de ménage n'est pas nécessaire. Les résultats sont souvent interprétés d'un point de vue genrée tandis que c'est avant la question de la monoparentalité (être un.e adulte seul.e avec un ou plusieurs enfants) qui est étudiée. C'est également ainsi qu'est défini ce public cible, tout comme les

familles nombreuses sont définies dans mention du sexe du chef de ménage : c'est avant la composition et la taille particulière de ces familles qui sont mobilisées pour les analyses.

Dans la présente publication, nous mettons la question du genre au centre pour étudier de manière systématique les conditions de logement des ménages féminins. Par choix, la question des couples n'est pas étudiée ici, pour nous focaliser sur, certes, les ménages féminins dans leur ensemble (qui sont alors comparés aux ménages masculins dans leur ensemble et à l'ensemble des ménages wallons), mais aussi trois types plus ciblés de ménages féminins : les familles nombreuses dirigées par une femme, les familles monoparentales dirigées par une femme, et les femmes isolées.

Après une présentation de la typologie des ménages féminins mobilisée pour ce *Cahier d'Etudes et de Recherches*, nous présentons de manière thématique chacun des grands points d'entrée dans le logement : les conditions d'occupation du logement, la salubrité, la dimension énergétique et, enfin, une esquisse des utilisations de l'eau.

1. Typologie des ménages féminins

Choisir de partir du sexe pour rendre compte des conditions de logement implique d'en discuter les contours pour l'analyse statistique. L'échelle individuelle soulignant, l'état des données accessibles, des limites pour articuler genre et logement (Anfrie *et al.* 2013, 2015 et 2017), nous travaillons ici à l'échelle des ménages.

Sous l'angle du sexe, quatre types de ménages se distinguent de manière significative à partir des données que nous pouvons mobiliser, le premier type comprenant notamment les trois autres :

- Ménage dirigé par une femme : le chef de ménage est une femme, quelle que soit la taille et la composition du ménage ;
- Famille nombreuse dirigée par une femme : le chef de ménage est une femme et il y a au minimum trois enfants à charge ;
- Famille monoparentale dirigée par une femme : le chef de ménage est une femme seule et il y a au minimum un enfant à charge ;
- Femme isolée : une femme qui réside seule dans l'habitation concernée.

En raison d'un nombre d'observations souvent trop limité, les ménages autres que ceux mentionnés *supra* ne sont pas distingués en tant que tels (par exemple, les couples, qu'il y ait des enfants ou non, pour lesquels la femme est désignée en tant que chef de ménage, mais aussi les ménages présentant des autres configurations). Par ailleurs, le cas des couples présente les mêmes contraintes d'analyse que les microdonnées individuelles combinées au relevé des variables de logement au niveau du ménage. En effet, les conditions de logement sont partagées ; le vécu différentiel, s'il existe, n'est pas documenté.

Lorsqu'il y a des personnes à charge, les sources statistiques peuvent impliquer des précisions différentes, qui sont ici présentées. Ainsi, par exemple, dans l'Enquête sur la Qualité de l'Habitat en Wallonie 2006-2007, il est possible d'identifier les enfants mineurs (moins de 18 ans) à charge, mais pas les enfants majeurs, classant les ménages concernés dans la catégorie « autre ». Les définitions de chacun des types de ménage féminin considérés selon les sources de données sont décrites dans le Tableau 1.¹ Pour l'Enquête sur la Qualité de l'Habitat (EQH) et l'Enquête sur les Consommations Résidentielles (ECR), les variables des types de ménages féminins sont spécialement créées. Pour EQH, les analyses précédentes considéraient les familles nombreuses et les familles monoparentales de manière exclusive, tandis que des ménages peuvent appartenir aux deux catégories de ménage à la fois. Afin de disposer de suffisamment d'observations, ce type additionnel de ménage sera abordé ponctuellement au moyen de l'Enquête sur les Familles Nombreuses en Wallonie, qui permet une plus grande finesse au sein de ce type de ménage, tandis qu'il est plus rare dans les enquêtes concernant l'ensemble des ménages wallons.

¹ Pour une analyse des définitions et des sources de données plus précisément pour les familles nombreuses, voir Anfrie *et al.* (2017).

Les trois sources de données² recueillies au niveau régional et mobilisées pour cette étude nous permettent de suivre les ménages wallons à trois périodes clef : 2006-2007 (EQH), 2012-2013 (EQH) et 2015 (ECR). L'enquête dédiée à un type de ménage spécifique, les familles nombreuses en Wallonie, a été réalisée en 2017. Les divergences de définition sont surtout à noter pour les familles monoparentales et les familles nombreuses au travers des personnes prises en charge (cf. Tableau 1).

Tableau 1 : Définitions des ménages féminins selon les sources de données

Types de ménage féminin	Sources	Définition
Ménage dirigé par une femme	Enquête sur la Qualité de l'Habitat	Le chef de ménage est une femme
	Enquête sur les Familles Nombreuses en Wallonie	
	Enquête sur les Consommations Résidentielles en Wallonie	La première personne adulte mentionnée pour le ménage est une femme*
Famille nombreuse dirigée par une femme	Enquête sur la Qualité de l'Habitat	Le chef de ménage est une femme et il y a au moins 3 enfants mineurs
	Enquête sur les Familles Nombreuses en Wallonie	Le chef de ménage est une femme et il y a au moins 3 personnes à charge (enfant jusqu'à 25 ans et/ou ascendant jusqu'au 3 ^{ème} degré de 60 ans ou plus)
	Enquête sur les Consommations Résidentielles en Wallonie	La première personne adulte est une femme* et il y a au moins 3 personnes à charge (enfant jusqu'à 25 ans et/ou ascendant jusqu'au 3 ^{ème} degré de 60 ans ou plus)
Famille monoparentale dirigée par une femme	Enquête sur la Qualité de l'Habitat	Le chef de ménage est une femme seule et il y a au moins un enfant mineur à charge
	Enquête sur les Familles Nombreuses en Wallonie	Le chef de ménage est une femme et il y a au moins une personne à charge (enfant jusqu'à 25 ans et/ou ascendant jusqu'au 3 ^{ème} degré de 60 ans ou plus)
	Enquête sur les Consommations Résidentielles en Wallonie	La première personne adulte est une femme* et il y a au moins une personne à charge (enfant jusqu'à 25 ans et/ou ascendant jusqu'au 3 ^{ème} degré de 60 ans ou plus)
Femme isolée	Enquête sur la Qualité de l'Habitat	Le chef de ménage est une femme et il y a une seule personne dans le ménage
	Enquête sur les Familles Nombreuses en Wallonie	
	Enquête sur les Consommations Résidentielles en Wallonie	

Source : Enquête sur la Qualité de l'Habitat 2006-2007, Enquête sur la Qualité de l'Habitat 2012-2013, Enquête sur les Familles Nombreuses en Wallonie 2017, et Enquête sur les Consommations Résidentielles en Wallonie 2015.

* : l'information sur le sexe de la première personne adulte est manquante pour 7% de l'échantillon.

² Les sources de données sont décrites plus précisément en Annexe dans les Encadré 1, Encadré 2 et Encadré 3.

Dans EQH 2006-2007, il n'est pas possible d'identifier les enfants à charge de 18 à 25 ans ainsi que les ascendants à charge de 60 ans ou plus : seuls les enfants mineurs sont alors pris en compte. Pour des raisons de comparabilité entre les deux éditions d'EQH, ce focus sur les enfants mineurs est maintenu pour l'édition 2012-2013. En revanche pour ECR 2015 et l'Enquête sur les Familles Nombreuses en Wallonie, c'est bien la définition complète qui est retenue, avec toutes les personnes à charge jusqu'à 25 ans ou les ascendants jusqu'au 3^{ème} degré ayant 60 ans ou plus.

Au sein de l'ensemble des ménages wallons, les ménages féminins sont plutôt minoritaires, rassemblant autour du tiers des ménages lorsqu'une femme est chef de ménage (respectivement 38,6%, 35,8% et 30,3% en 2006-2007, 2012-2013 et 2015 ; cf. Tableau 2 et Tableau 3). Au sein des familles nombreuses, ce constat est similaire puisque les femmes y sont chef de ménages autour de 30% des cas (35,5% en 2006-2007, 27,9% en 2012-2013 et 30,2% en 2017 ; cf. Tableau 2 et Tableau 4). En revanche, au sein des familles monoparentales, c'est de manière prépondérante que les femmes sont chefs de ménage (respectivement 81,4% et 82,9% en 2006-2007 et 2012-2013 ; cf. Tableau 2), en ce compris au sein des familles monoparentales nombreuses dirigées pour 82,1% d'entre elles par des femmes (cf. Tableau 4).

Tableau 2 : Les ménages féminins dans l'Enquête sur la Qualité de l'Habitat

Type de ménage féminin	Au sein des ménages wallons		Au sein des ménages dirigés par une femme		Au sein des familles nombreuses		Au sein des familles monoparentales	
	2006-2007	2012-2013	2006-2007	2012-2013	2006-2007	2012-2013	2006-2007	2012-2013
Ménage dirigé par une femme	38,6% N=2323	35,8% N=2154	100% N=2323	100% N=2154	35,5% N=135	27,9% N=84	81,4% N=379	82,9% N=263
Famille nombreuse dirigée par une femme	2,2% N=135	1,4% N=84	5,8% N=135	3,9% N=84			14,9% N=69	11,5% N=37
Famille monoparentale dirigée par une femme	6,3% N=379	4,4% N=263	16,3% N=379	12,2% N=263	18,3% N=69	12,2% N=37	81,4% N=379	82,9% N=263
Femme isolée	15,4% N=928	19,2% N=1158	39,9% N=928	53,8% N=1158				

Source : Enquêtes sur la Qualité de l'Habitat 2006-2007 et 2012-2013

Au sein de l'ensemble des ménages wallons, les familles monoparentales dirigées par une femme représentent moins de 10% des ménages, avec le constat d'une certaine diminution relative : les Enquêtes sur la Qualité de l'Habitat identifient 6,3% de femmes isolées avec enfant(s) en 2006-2007, 4,4% en 2012-2013 et 2,3% en 2015 (cf. Tableau 2 et Tableau 3). La proportion de familles nombreuses dirigées par une femme reste quant à elle relativement stable (respectivement 2,2%, 1,4% et 2,2% en 2006-2007, 2012-2013 et 2015).

Au sein des ménages dirigés par des femmes, la proportion de familles monoparentales est néanmoins plus élevée que celles de familles nombreuses : on constate 16,3% de familles monoparentales dirigées par une femme contre 5,8% de familles nombreuses dirigées par une femme en 2006-2007 et on passe respectivement à 12,2% contre 3,9% en 2012-2013. Au sein des familles nombreuses, 15,6% sont à la fois monoparentales et dirigées par une femme (cf. Tableau 4). Les femmes isolées représentent respectivement 15,4%, 19,2% et 13% de l'ensemble des ménages en 2006-2007, 2012-2013 et 2015, c'est-à-dire proportionnellement un peu moins de la moitié de l'ensemble des ménages dirigés par une femme en 2006-2007 (39,9%) et un peu plus de la moitié en 2012-2013 (53,8%). A titre de comparaison, notons que le Censur 2011 identifie 18% de femmes isolées en Wallonie.

Tableau 3 : Les ménages féminins dans l'Enquête sur les Consommations Résidentielles

Type de ménage féminin	Au sein des ménages wallons
	2015
Ménage dirigé par une femme	30,3% N=642
Famille nombreuse dirigée par une femme	2,2% N=46
Famille monoparentale dirigée par une femme	2,3% N=49
Femme isolée	13% N=275

Source : Enquête sur les Consommations résidentielles en Wallonie (2015)

Tableau 4 : Les ménages féminins au sein des familles nombreuses

Type de ménage féminin	Au sein des familles nombreuses dirigées par une femme	Au sein des familles nombreuses	Au sein des familles nombreuses monoparentales
	2017		
Ménage dirigé par une femme	100%	30,2%	82,1%
Famille nombreuse dirigée par une femme	N=728	N=728	N=728
Famille monoparentale dirigée par une femme	34,6% N=375	15,6% N=375	100% N=375
Femme isolée	<i>Catégorie qui ne fait pas partie du champ de l'enquête</i>		

Source : Godart *et al.* (2017) et Enquête sur les Familles Nombreuses en Wallonie (2017)

Dans la suite du propos, nous nous focaliserons sur ces quatre types de ménages féminins, à l'échelle de l'ensemble des ménages wallons, ce qui permettra la comparaison des conditions de logement avec les analyses antérieures, par exemple sur la salubrité des logements (Cassilde, 2014), les performances en matière d'isolation thermique (Cassilde, 2015) ou les consommations résidentielles (Prevedello *et al.*, 2015). Lorsque le nombre d'observations le permet, des analyses seront aussi présentées au sein de certains types de ménages, notamment au sein des familles nombreuses pour lesquelles des comparaisons seront réalisées avec les résultats d'ensemble du rapport dédié à l'enquête (Godart *et al.*, 2017).

Les profils sociodémographiques des ménages féminins ne seront pas plus développés ici pour nous focaliser sur l'articulation aux conditions de logement. Notons cependant que pour la présence d'au moins une personne en situation de handicap au sein du ménage, les tests n'indiquent pas de lien avec le sexe du chef de ménage, que ce soit en 2006-2007 ou en 2012-2013. En revanche, il est possible de noter que tous les ménages dans leur ensemble voient la part des ménages concernés augmenter entre les deux éditions de l'Enquête sur la Qualité de l'Habitat (de 8,6% à 11,8% ; cf. Tableau 15). Plus spécifiquement, les ménages dirigés par une femme et comprenant au moins une personne en situation de handicap passent de 9,7% à 12,5%, et les ménages concernés dirigés par des hommes passent de 8,4% à 11,4%. Les familles monoparentales dirigées par une femme et les femmes isolées se situent dans ces ordres de grandeur. En revanche, pour les familles nombreuses dirigées par une femme on passe de 92,9% à 77,5% d'absence de handicap au sein du ménage.

Tableau 5 : La présence du handicap sous l'angle des ménages féminins

	EQH 2006-2007		EQH 2012-2013	
	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>
Ménages wallons	8,6	91,1	11,8	88,2
Dirigés par une femmes	<i>42,2</i>	<i>38,2</i>	<i>37,9</i>	<i>35,5</i>
	9,7	90,3	12,5	87,5
Dirigés par un homme	<i>57,8</i>	<i>61,6</i>	<i>62,1</i>	<i>64,5</i>
	8,4	91,6	11,4	88,6
Familles nombreuses dirigées par une femme	<i>7,1</i>	92,9	<i>22,5</i>	77,5
Familles monoparentales dirigées par une femme	<i>6,3</i>	93,7	<i>8,9</i>	91,1
Femmes isolées	8,6	91,4	10,5	89,5

Sources : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités de présence du handicap, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités de présence du handicap. Dans quelques cas la présence ou l'absence d'une personne en situation de handicap n'est pas renseignée de manière sûre : les totaux en ligne ne font donc pas toujours 100%.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

2. Les conditions d'occupation du logement

2.1. Le statut d'occupation

De manière globale, la part des propriétaires baisse au profit des locataires au sein de l'ensemble des ménages wallons. Ainsi, on passe de 69,2% de ménages propriétaires en 2006-2007 à 65,8% en 2012-2013 et à 64,8% en 2015 (cf. Tableau 6). Et la part des ménages locataires passe respectivement de 30,2% à 33,4% puis à 35,2% pour les mêmes années.

Cependant, ce glissement a été plus marqué pour les ménages dirigés par une femme, pour lesquels on passe de 36,5% de ménages locataires à 46,4% entre 2006-2007 et 2015, tandis que pour les ménages dirigés par un homme on constate une diminution de 26,3% à 20,5%. Au sein des ménages dirigés par une femme, les autres ménages féminins suivent la tendance globale, mais dans des proportions distinctes. Ainsi, les femmes isolées sont locataires dans 41,5% des cas en 2006-2007 contre 54% des cas en 2015. Les familles nombreuses dirigées par une femme sont locataires dans la moitié des cas (50,4%) en 2006-2007 puis elles sont 55,1% cinq ans plus tard. Enfin, les familles monoparentales dirigées par une femme sont 56,3% à être locataires en 2006-2007 contre 76,4% en 2012-2013, présentant la plus forte augmentation en termes de points de pourcentages (+20,1 points).

Tableau 6 : Le statut d'occupation sous l'angle des ménages féminins

	EQH 2006-2007		EQH 2012-2013		ECR 2015	
	propriétaire	locataire	propriétaire	locataire	propriétaire	locataire
Ménages wallons	69,2	30,2	65,8	33,4	64,8	35,2
Dirigés par une femmes	35,1	46,6	29,1	49,3	27	40,7
	62,9	36,5	53,5	46	53,6	46,4
Dirigés par un homme	64,8	53,3	70,9	50,7	73	53,3
	73,1	26,3	72,7	26,4	70,5	20,5
Familles nombreuses dirigées par une femme	48,7	50,4	44,9	55,1		
Familles monoparentales dirigées par une femme	42,7	56,3	23,6	76,4		
Femmes isolées	58,1	41,5	54	45,4	46	54

Sources : EQH 2006-2007, EQH 2012-2013 et ECR 2015

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités de statut d'occupation, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités de statut d'occupation.

Les croix indiquent que les effectives étaient trop faibles pour considérer ces ménages dans ECR 2015.

Dans l'Enquête auprès des Familles Nombreuses, ces familles, lorsqu'elles sont dirigées par une femme, sont propriétaires pour 52,6% d'entre elles, tandis que 44,7% sont locataires ; de rare ménages sont occupant à titre gratuit ou occupent un logement de fonction ou autre (calculs d'après l'Enquête sur les Familles Nombreuses en Wallonie 2017). Ces familles, lorsqu'elles sont monoparentales (une femme seule avec au moins trois personnes à charge) sont propriétaires dans 38,6% des cas et locataires dans 57,8% des cas (*idem*).

Au sein des ménages locataires, le fait d'avoir un bailleur privé est plus fréquent que d'avoir un bailleur public (cf. Tableau 7). Ainsi, tandis que 80% des ménages wallons locataires ont un bailleur privé, 20% ont un bailleur public en 2006-2007. Cinq années plus tard, on note une évolution de cette répartition, au sein de laquelle le fait d'avoir un bailleur privé est toujours majoritaire (75,2% des ménages wallons sont concernés) mais le fait d'avoir un bailleur public dispose de 4,8 points de pourcentage en plus.

Quand le bailleur est privé, cela concerne plutôt les ménages locataires dirigés par un homme que par une femme, et cette différence s'accroît entre 2006-2007 et 2012-2013. Ainsi, on passe de 78,8% de ménages locataires féminins dans le privé à 71,9% cinq années plus tard, tandis que pour les ménages locataires masculins on passe sur la même période de 81,3% à 78,4%.

Tableau 7 : Le type de bailleur sous l'angle des ménages féminins

	EQH 2006-2007		EQH 2012-2013	
	privé	public	privé	public
Ménages wallons	22,3	5,5	24,7	8,1
soit au sein des locataires	80	20	75,2	24,8
Dirigés par une femmes	45,8	49,5	47	55,7
soit au sein des locataires	26,5	7,1	32,5	12,7
Dirigés par un homme	78,8	21,2	71,9	28,1
soit au sein des locataires	54,1	50,2	53	44,3
soit au sein des locataires	19,7	4,5	20,4	5,6
Familles nombreuses dirigées par une femme	81,3	18,7	78,4	21,6
soit au sein des locataires	27,1	16	40,5	14,6
soit au sein des locataires	61	39	73,9	26,1
Familles monoparentales dirigées par une femme	38,3	12,7	55	19,5
soit au sein des locataires	75,1	24,9	74	26
Femmes isolées	31	8	32,2	12,2
soit au sein des locataires	79,3	20,7	72,6	27,4

Sources : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités de type de bailleur, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités de type de bailleur.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

Pour les familles nombreuses dirigées par une femme on observe au contraire une évolution inverse de la part des ménages logés dans le privé : cela concerne 61% de ces ménages en 2006-2007 contre 73,9% en 2012-2013. L'hypothèse d'une adéquation plus aisée du parc privé que du parc public à la taille et la composition de ce type de ménage peut être avancé. Les ménages monoparentaux dirigés par une femme ainsi que les femmes isolées habitent pour respectivement 74% et 72,6% d'entre eux dans le privé en 2012-2013.

Au sein des ménages logés, ou candidats, dans le public, Anfrue et Gobert (2016 et 2017) notent une féminisation des ménages isolés ainsi que des ménages parentaux (cf. Tableau 8).

Tableau 8 : Les ménages féminins dans les locataires du logement social

Type de ménage féminin	Au sein des ménages locataires dans le logement social		Au sein des ménages candidats à un logement social
	2009	2015	2017
Ménage dirigé par une femme	<i>Non calculé</i>		
Famille nombreuse dirigée par une femme			
Famille monoparentale dirigée par une femme	18,5%	21,6%	23,6%
Femme isolée	22,6%	27,1%	20,3%

Source : Anfric et Gobert (2016 et 2017)

2.2. Le type de logement

Concernant le type de logement, les ménages wallons habitent plutôt dans une maison (entre 78,5% et 85,3% au cours des dix dernières années) que dans un appartement (entre 14,7% et 21,2% ; cf. Tableau 9). On note cependant une sous représentation des ménages féminins concernant les maisons (en 2006-2007, 36,1% des ménages logeant dans une maison sont dirigés par une femme tandis que les ménages féminins représentent 38,6% de l'ensemble des ménages ; le constat est similaire pour 2012-2013 et 2015 ; cf. Tableau 2 et Tableau 9). Inversement, les ménages féminins sont surreprésentés lorsqu'il s'agit d'habiter dans un appartement.

Tableau 9 : Le type de logement sous l'angle des ménages féminins

	EQH 2006-2007		EQH 2012-2013		ECR 2015	
	maison	appartement	maison	appartement	maison	appartement
Ménages wallons	78,5	21,2	80,5	17,8	85,3	14,7
Dirigés par une femmes	36,1	48,3	32,5	50,5	29,6	48,9
	73,4	26,5	73	25,2	77,8	22,2
Dirigés par un homme	63,7	51,6	67,5	49,5	70,4	51,1
	81,7	17,8	84,7	13,8	88,9	11,1
Familles nombreuses dirigées par une femme	87,2	12,8	89,2	10,8		
Familles monoparentales dirigées par une femme	74,3	25,7	63,6	34,9		
Femmes isolées	60	40	67,6	30,4	65,9	32,6

Sources : EQH 2006-2007, EQH 2012-2013 et ECR 2015

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités de type de logement, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités de type de logement.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations. Les croix indiquent que les effectives étaient trop faibles pour considérer ces ménages dans ECR 2015.

En cohérence avec la taille et la composition des familles nombreuses, nous constatons que les familles nombreuses dirigées par une femme habitent, au contraire, plutôt dans une maison (87,2% à 89,2%) que dans un appartement. Cela se retrouve dans l'Enquête sur les Familles Nombreuses en Wallonie (2017), où 85,1% des familles nombreuses dirigées par une femme vivent dans une maison, contre 14,9% en appartement.

Sur la base de cette même enquête, on note que les familles monoparentales nombreuses dirigées par une femme logent dans une maison pour 79% d'entre elles, tandis que 20,9% habitent dans un appartement. A l'échelle des familles monoparentales – qu'elles soient nombreuses ou non – les Enquêtes sur la Qualité de l'Habitat soulignent que de 25,7% à 34,9% de ces familles dirigées par une femme sont en appartement.

Enfin, les femmes isolées logent plus en appartement que les autres ménages, même si entre 2006-2007 et 2012-2013 leur proportion a perdu près de 10 points de pourcentage, passant de 40% de femmes isolées en appartement à 30,4%.

Sous l'angle du nombre de façades des maisons, de manière globale les maisons quatre façades rassemblent plus de ménages que les maisons trois façades, ou deux façades, qui sont dans des proportions similaires ; ce constant est stable pour les trois enquêtes considérées (cf. Tableau 10). En revanche, les tests indiquent un lien entre le nombre de façades et le sexe du chef de ménage : les ménages dirigés par une femme habitent moins souvent dans une maison quatre façades que ceux dirigés par un homme. Ainsi, au-delà de la différence observée entre maison et appartement *supra*, il existe une différence au sein des types de maisons.

Tableau 10 : Le nombre de façades des maisons sous l'angle des ménages féminins

	EQH 2006-2007			EQH 2012-2013			ECR 2015		
	4 façades	3 façades	2 façades	4 façades	3 façades	2 façades	4 façades	3 façades	2 façades
Ménages wallons	31,4	24,3	22,6	34,8	22,9	22,8	34,8	22,3	28,1
Dirigés par une femme	31,4	38	40,1	25,6	37,3	38,1	22,7	30,6	37,3
Dirigés par un homme	25,6	24	23,5	24,9	23,8	24,3	24,4	21,3	32,1
	68,3	61,8	59,8	74,4	62,7	61,9	77,3	69,4	62,7
	35	24,5	22	40,3	22,3	22	39,9	23,1	25,9
Familles nombreuses dirigées par une femme	23,5	27,9	35,7	20,8	38,8	29,6			
Familles monoparentales dirigées par une femme	18,4	23,8	31,8	11,8	22,8	29			
Femmes isolées	19,7	19,2	20,6	24	20,5	23,1	19,7	17,2	29

Sources : EQH 2006-2007, EQH 2012-2013 et ECR 2015

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités du nombre de façades des maisons, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités du nombre de façades des maisons.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations. Les croix indiquent que les effectives étaient trop faibles pour considérer ces ménages dans ECR 2015.

Ainsi, de 24,4% à 25,6% des ménages dirigés par une femme habitent dans une maison quatre façades, contre de 35% à 40,3% des ménages dirigés par un homme. Or, rappelons la place symbolique importante de la maison quatre façades en Wallonie. Pour les familles nombreuses dirigées par une femme, ce sont les maisons trois façades qui arrivent en premier en 2012-2013 (avec 38,8% de ces ménages). Dans l'Enquête sur les Familles Nombreuses en Wallonie (2017), 35,4% de ces ménages dirigés par une femme habitent dans une maison deux façades, 23,8% dans une maison trois façades et 25,9% dans une maison quatre façades.

Pour les familles monoparentales dirigées par une femme, ce sont les maisons deux façades qui en rassemblent le plus dans les EQH, que ce soit en 2006-2007 (31,8%) comme en 2012-2013 (29%). Pour ces familles, lorsqu'elles sont nombreuses, l'enquête dédiée (2017) indique que 34,9% d'entre elles habitent dans une maison deux façades, 23,6% dans une maison trois façades et 20,5% dans une maison quatre façades.

Enfin, les femmes isolées se répartissent de manière relativement homogène au sein des maisons selon leur nombre de façades.

2.3. La période de construction

Pour la période de construction, soulignons tout d'abord la part des non réponses dans les Enquêtes sur la Qualité de l'Habitat (cf. Tableau 11). Ainsi, entre 2006-2007 et 2012-2013 on passe globalement de 8,1% de périodes non connues à 12,9%. Le fait que la période ne soit pas renseignée est plus le fait de ménages dirigés par une femme que de ménages dirigés par un homme : respectivement 9,3% et 7,3% ne renseignent pas cet élément en 2006-2007 et ils sont respectivement 16,1% et 11,2% en 2012-2013. Cette proportion est encore plus élevée pour les familles monoparentales dirigées par une femme (on passe de 15,4% à 27,8%).

Les tests indiquent un lien entre la période de construction et le sexe du chef de ménage ; plus spécifiquement, soulignons que les ménages dirigés par une femme sont sous représentés lorsque le logement a été construit après 1990 (33,3% et 29,8% pour cette période contre respectivement 38,6% et 35,8% de leur importance au sein de l'ensemble des ménages). Ainsi, en 2006-2007, 9,3% des ménages dirigés par une femme logent dans un habitat construit après 1990 contre 11,7% des ménages dirigés par un homme ; cet écart se maintient en 2012-2013 avec 11,5% des ménages dirigés par une femme dans les logements les plus récents contre 15,1% des ménages dirigés par un homme. Les femmes isolées quant à elles respectivement 7,2% et 10,9% à loger dans un habitat construit après 1990.

Pour les familles nombreuses, le nombre d'observations par période est trop faible pour être interprété dans les EQH. Nous nous tournons donc vers l'Enquête sur les Familles Nombreuses en Wallonie (2017), qui permet de souligner que 19,8% de ces familles, lorsqu'elles sont dirigées par une femme, habitent dans un logement construit après 1990. Rappelons que la définition d'une famille nombreuse dans cette enquête reflète plus la réalité des familles nombreuses que dans les EQH, pour lesquelles nous ne pouvons nous baser que sur les enfants mineurs. Concernant les familles monoparentales nombreuses dirigées par une femme, elles sont 19,3% à habiter dans un logement récent.

Tableau 11 : Les périodes de construction sous l'angle des ménages féminins

	EQH 2006-2007							EQH 2012-2013						
	non répondu	avant 1875	1875-1918	1919-1945	1946-1970	1971-1990	Après 1990	non répondu	avant 1875	1875-1918	1919-1945	1946-1970	1971-1990	Après 1990
Ménages wallons	8,1	7,3	16,4	17	22,8	17,7	10,8	12,9	5,3	13,7	16,2	20,6	17,4	13,9
Dirigés par une femme	44,6	34,6	35,6	39	41,8	38,9	33,3	44,5	35,2	32,1	36,4	38	34	29,8
Dirigés par un homme	55,4	65,4	64,3	60,8	57,9	60,9	66,7	55,5	64,8	67,9	63,6	62	66	70,2
Familles nombreuses dirigées par une femme	17,8	4,1	15,2	23,2	10,4	14,1	15,3	24,3	2,7	12,8	19,3	24,9	6,5	9,6
Familles monoparentales dirigées par une femme	15,4	5	13,6	16	24,2	15,1	10,6	27,8	2,6	7,3	19,9	19,1	13	10,5
Femmes isolées	9,3	6,8	14,8	15,7	29,3	17	7,2	16,1	5,4	11,2	17,5	23,3	15,6	10,9

Sources : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités de période de construction, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités de période de construction.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

2.4. La durée d'occupation

Les tests afférents aux durées d'occupation dans le logement indiquent un lien avec le sexe du chef de ménage. Les ménages dirigés par une femmes présentent des pourcentages plus élevés par rapport aux ménages dirigés par un homme lorsque les durées d'occupation sont soit courtes (une année ou moins en 2006-2007, jusqu'à quatre années en 2012-2013 ; cf. Tableau 12).

Pour les femmes isolées, près du tiers habitent le même logement depuis plus de 30 ans (elles sont 31% en 2006-2007 et 31,2% en 2012-2013). C'est le pourcentage le plus important au sein des ménages féminins mais aussi vis-à-vis des ménages dirigés par un homme. Pour les familles nombreuses dirigées par une femme, on observe les pourcentages les plus importants, rassemblant près de la moitié de ces familles, pour une durée d'occupation de 5 à 19 ans en 2006-2007. Pour les familles monoparentales dirigées par une femme, en 2012-2013 elles se concentrent sur des durées d'occupation allant de 2 à 19 ans ; il semble qu'il y ait eu un étalement des durées par rapport à 2006-2007.

Tableau 12 : La durée d'occupation en années du logement sous l'angle des ménages féminins

	EQH 2006-2007								EQH 2012-2013							
	<1	1	2	3-4	5-9	10-19	20-29	>30	<1	1	2	3-4	5-9	10-19	20-29	>30
Ménages wallons	2,7	11,7	7,2	9,1	14,9	19,3	15,2	19,9	5,8	5	6,8	9,8	15,5	20,5	13,6	22,8
Dirigés par une femme	43,6	41	40,9	40,8	40,6	35,8	34,4	39	43,1	46,2	39,5	37,4	34,2	31,8	33,7	35,5
Dirigés par un homme	56,4	58,9	59,1	58,7	59,3	64,2	65,5	60,7	56,9	53,8	60,5	62,6	65,8	68,2	66,3	64,5
Familles nombreuses dirigées par une femme	4,9	15,8	6,9	19,5	24,5	22,8	4,7	0,8	16,2	3,9	12,8	14,8	27,9	22,3	0,3	1,9
Familles monoparentales dirigées par une femme	5,5	17,5	10,6	13,4	23,5	19,8	6,7	2,9	15	10,2	16,7	20,2	20,2	15,1	1,1	1,2
Femmes isolées	3,4	12,8	6,8	7,6	12,9	13,4	12	31	5,7	6,3	6	7,5	12,9	16,9	12,9	31,2

Sources : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités de durée d'occupation du logement, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités de durée d'occupation du logement.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

2.5. Satisfaction quant au logement et envie de déménager

Que ce soit la satisfaction déclarée quant à son logement ou l'envie de déménager, toutes les deux ne sont pas indépendantes du sexe du chef de ménage (*cf.* Tableau 13 et Tableau 14). Si de manière globale les modalités indiquant une insatisfaction sont rarement mentionnées, quel que soit le ménage, les ménages dirigés par un homme présentent une satisfaction légèrement plus importante que les ménages dirigés par une femme quant au logement occupé au moment de l'enquête. Ainsi, en 2006-2007 14,9% des ménages dirigés par une femme se déclarent « très satisfaits » contre 15,2% des ménages dirigés par un homme. Cela se retrouve également lorsque le score de satisfaction est de 8/10 (31,7% pour les ménages dirigés par une femme contre 35,8% pour les ménages dirigés par un homme). Il en est de même en 2012-2013, où la mention « très satisfait » concerne 13,3% des ménages dirigés par une femme et 14,3% de ceux dirigés par un homme ; pour le score de satisfaction de 9/10 le constat est similaire (19,4% contre 21,9%), ainsi que pour un score de 8/10 (32,3% contre 34%).

Pour les familles nombreuses et les familles monoparentales dirigées par une femme, le pourcentage pour la modalité « très satisfait » est plus faible on passe de 8,2% à 3,1% pour les premières et de 9,1% à 10,9% pour les secondes. Les femmes isolées quant à elles sont plus nombreuses à être « très satisfaites » de leur logement, que ce soit en 2006-2007 (18,7%) comme en 2012-2013 (14,2%).

Tableau 13 : La satisfaction vis-à-vis de son logement sous l'angle des ménages féminins

	EQH 2006-2007										EQH 2012-2013									
	pas du tout	2	3	4	5	6	7	8	9	très satisfait	pas du tout	2	3	4	5	6	7	8	9	très satisfait
Ménages wallons	0,6	0,5	0,7	1,2	3,6	6,1	18,9	34,2	18,1	15,1	0,7	0,3	0,8	1,5	3,2	6,6	18,5	33,4	21	13,9
Dirigés par une femme	<i>61,1</i>	<i>48,3</i>	<i>46,7</i>	<i>42,9</i>	<i>43,8</i>	<i>41</i>	<i>41,2</i>	<i>35,8</i>	<i>38,6</i>	<i>38,3</i>	<i>58,5</i>	<i>42,1</i>	<i>57,1</i>	<i>46,2</i>	<i>40,5</i>	<i>37,2</i>	<i>38,1</i>	<i>34,6</i>	<i>33</i>	<i>34,2</i>
	0,9	0,6	0,9	1,3	4,1	6,5	20,1	31,7	18,1	14,9	1,1	0,4	1,3	1,9	3,6	6,9	19,7	32,3	19,4	13,3
Dirigés par un homme	<i>38,9</i>	<i>48,3</i>	<i>53,2</i>	<i>57,1</i>	<i>56,2</i>	<i>58,4</i>	<i>58,7</i>	<i>64,1</i>	<i>61,2</i>	<i>61,7</i>	<i>41,5</i>	<i>57,9</i>	<i>42,9</i>	<i>53,8</i>	<i>59,5</i>	<i>62,8</i>	<i>61,9</i>	<i>65,4</i>	<i>67</i>	<i>65,8</i>
	0,4	0,4	0,7	1,1	3,3	5,8	18,1	35,8	18,1	15,2	0,4	0,3	0,5	1,3	2,9	6,5	17,8	34	21,9	14,3
Familles nombreuses dirigées par une femme	4,2	0	0,8	1,7	5,4	8,7	21,2	37,3	11,7	8,2	4,3	1,5	4,2	2,6	4,1	11,6	17,7	35,6	15,4	3,1
Familles monoparentales dirigées par une femme	2,5	1,6	1,1	4	6,2	7,8	24,6	29,8	12,5	9,1	1,5	0	4,4	6,9	4,2	10,4	18,5	29,8	13,4	10,9
Femmes isolées	0,7	0,3	1,2	1,1	3,5	5,6	19,1	29,7	19,4	18,7	0,8	0,1	0,6	1,1	3,7	5,7	19,8	35,9	20,8	14,2

Sources : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités de satisfaction, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités de satisfaction.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

Pour l'envie de déménager, majoritairement les ménages wallons n'y pensent jamais, et cette modalité rassemble plus de ménages entre les deux éditions de l'Enquête sur la Qualité de l'Habitat. Ainsi, 66,9% de ces ménages n'ont jamais envie de déménager en 2006-2007 et ils sont 79,1% cinq ans plus tard (cf. Tableau 14). Les ménages dirigés par une femme comme ceux dirigés par un homme présentent un profil similaire, mais avec un poids d'absence d'envie plus marquée chez les ménages masculins. En effet, les ménages féminins ne pensant jamais à déménager passent de 63,8% à 76,6% entre 2006-2007 et 2012-2013, tandis que les ménages masculins passent de 68,9% à 80,6%.

Les femmes isolées présentent un profil similaire aux ménages masculins, puisqu'elles passent de 70,8% à 81,1% pour la modalité « jamais », tandis que les familles nombreuses et monoparentales dirigées par une femme passent respectivement de 51,2% et de 47,6% à 62% et 63,9%, restant bien en deçà des ordres de grandeur pour les autres types de ménages quant à l'absence d'envie de déménager.

Inversement, ces deux types de ménages présentent des pourcentages relativement élevés quant à une envie fréquente de déménager. Cela concerne 24,4% des familles nombreuses dirigées par une femme en 2006-2007 et entre 19,7% et 23,3% des familles monoparentales dirigées par une femme. Pour les familles nombreuses dirigées par une femme, les modalités centrales de réponse (« de temps en temps » et « rarement »), plus nuancées, sont plus rares, tandis que pour les familles monoparentales dirigées par une femme elles rassemblent respectivement 17,2% et 11,7% en 2006-2007. Pour les femmes isolées qui ne pensent jamais à déménager, elles se répartissent de manière plutôt similaire entre les trois autres modalités de réponse (« fréquemment », « de temps en temps » et « rarement »), mais pour des proportions moindres à cinq années d'intervalle.

Tableau 14 : L'envie de déménager sous l'angle des ménages féminins

	EQH 2006-2007				EQH 2012-2013			
	fréquemment	de temps en temps	rarement	jamais	fréquemment	de temps en temps	rarement	jamais
Ménages wallons	10,1	12,9	9,8	66,9	6,7	6	6	79,1
Dirigés par une femme	44,6	42,1	40	36,8	45,3	37,4	38,3	34,6
	11,7	14	10,2	63,8	8,5	6,3	6,5	76,6
Dirigés par un homme	55,2	57,8	59,6	63,1	54,7	62,6	61,7	65,4
	9,1	12,1	9,6	68,9	5,7	5,9	5,8	80,6
Familles nombreuses dirigées par une femme	24,4	<i>13,6</i>	<i>10,9</i>	51,2	<i>18,7</i>	<i>7,3</i>	<i>9,3</i>	62
Familles monoparentales dirigées par une femme	23,3	17,2	11,7	47,6	19,7	6,6	6,6	63,9
Femmes isolées	8,4	10,4	10,3	70,8	6	5,6	5,5	81,1

Sources : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités d'envie de déménager, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités d'envie de déménager.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

3. La salubrité des logements

3.1. Vue d'ensemble de la salubrité

La vue d'ensemble de la salubrité est abordée au travers de l'indice de salubrité créé par Monnier *et al.* (2007) à l'occasion de l'Enquête sur la Qualité de l'Habitat 2006-2007 et calculé de manière comparable par Cassilde (2014) à l'occasion de l'édition 2012-2013 de EQH. Du fait d'éléments manquant, cet indice n'a pas pu être calculé pour respectivement 7,7% et 6,3% des logements, sans biais de sélection. Il synthétise plusieurs variables, dont certaines sont présentées *infra* de manière individuelle dans leur articulation aux types de ménages féminins. Il comporte cinq modalités : très mauvais, mauvais, moyen, bon et très bon.

Globalement, une amélioration de l'indice de salubrité est à saluer entre 2006-2007 et 2012-2013. Cette amélioration a plus touché les ménages dirigés par un homme que ceux dirigés par une femme, accentuant la différence. Ainsi, 40,1% des ménages dirigés par une femme sont dans la catégorie « très bon » (contre 36,6% cinq ans auparavant) tandis que cela concerne 49,8% des ménages dirigés par un homme (contre 46,3% cinq années avant ; cf. Tableau 15). Les tests indiquent un lien entre les modalités de l'indice de salubrité et le sexe du chef de ménage.

Tableau 15 : L'indice de salubrité sous l'angle des ménages féminins

	EQH 2006-2007					EQH 2012-2013				
	très mauvais	mauvais	moyen	bon	très bon	très mauvais	mauvais	moyen	bon	très bon
Ménages wallons	3,6	3,5	19,1	23,7	42,5	2,5	1,9	17,5	25,4	46,3
Dirigés par une femme	43,7	41,3	42,2	41,9	33,2	43	36,8	39,1	39,1	31
Dirigés par un homme	54,9	58,2	57,6	57,9	66,7	57	63,2	60,9	60,9	69
Familles nombreuses dirigées par une femme	7,6	4,4	21,2	24,5	34,7	7,7	1,1	33,5	18	28,5
Familles monoparentales dirigées par une femme	7,2	6,2	25,4	28,1	23,3	5,3	2,9	20,9	24,3	32,2
Femmes isolées	2,9	3,6	19,2	27	35,7	1,9	1,6	16,4	26,1	43

Sources : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités de l'indice de salubrité, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités de l'indice de salubrité.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

Pour les familles nombreuses et les familles monoparentales dirigées par une femme, les effectifs permettent de souligner une amélioration au travers d'une augmentation pour la modalité « très bon » pour les secondes. Pour les premières, les effectifs sont trop faibles

pour chacune des catégories en 2012-2013, aussi pouvons nous uniquement souligner qu'elles sont 34,7% dans cette modalité en 2006-2007. Pour les familles monoparentales dirigées par une femme, elles présentent une part plus faible dans cette modalité que pour les autres types de ménages. Plus spécifiquement, les femmes isolées par exemple sont respectivement 35,7% et 43% à correspondre à cette modalité dans les deux éditions de l'enquête.

Globalement, il semble que les améliorations constatées entre 2006-2007 et 2012-2013 pour la modalité « très bon » reposent sur un amoindrissement de la modalité « bon ». Pour les indices de salubrité les plus médiocres, les ménages féminins et masculins apparaissent dans des proportions similaires, qui s'amoindrissent surtout pour la modalité « mauvais ».

3.2. Les éléments de salubrité présentant des différences genrées

L'éclairage naturel dans le logement est mesuré en trois catégories, selon qu'elle soit suffisante (pas d'éclairage d'appoint nécessaire ; cela correspond à la modalité « positif »), qu'il faille un éclairage d'appoint de temps en temps (modalité « intermédiaire »), ou que l'éclairage naturel soit absent (modalité « négatif »). L'affectation à ces modalités et le sexe du chef de ménage ne sont pas indépendants, les conditions d'éclairage naturel des ménages dirigés par un homme étant meilleures que celles des ménages dirigés par une femme. Ainsi, en 2006-2007, respectivement 10,1%, 10,4% et 79,9% des ménages féminins disposent de conditions d'éclairage naturel négatives, intermédiaires et positives, tandis que cela correspond respectivement à 9%, 8,4% et 81% des ménages masculins. En 2012-2013, respectivement 6,6%, 5,1% et 88,3% des ménages féminins disposent de conditions négatives, intermédiaires et positives en matière d'éclairage naturel, tandis que pour les ménages masculins cela est respectivement le cas pour 4,2%, 5,1% et 90,7% d'entre eux.

Tableau 16 : L'éclairage naturel dans le logement sous l'angle des ménages féminins

	EQH 2006-2007			EQH 2012-2013		
	négatif	intermédiaire	positif	négatif	intermédiaire	positif
Ménages wallons	9,5	9,1	79,4	5,1	5,1	89,8
Dirigés par une femmes	41,1	43,9	37,4	46,6	35,5	35,2
	10,1	10,4	79,9	6,6	5,1	88,3
Dirigés par un homme	58,2	56,1	62,5	53,4	64,5	64,8
	9	8,4	81	4,2	5,1	90,7
Familles nombreuses dirigées par une femme	10,5	11,2	75,7	13,2	8,4	78,4
Familles monoparentales dirigées par une femme	9,7	11,4	76,3	9	6,8	84,3
Femmes isolées	9,4	9,1	78,4	6,6	5,1	88,4

Sources : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités pour l'éclairage naturel dans le logement, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités pour l'éclairage naturel dans le logement.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

Les familles nombreuses dirigées par une femme sont 78,4% à ne pas avoir besoin d'éclairage d'appoint (contre 75,7% cinq années auparavant) tandis que cela est le cas de 84,3% des familles monoparentales dirigées par une femme (contre 76,3% en 2006-2007). Les femmes isolées se situent dans les mêmes tendances que l'ensemble des ménages dirigés par une femme, avec respectivement 9,4%, 9,1% et 78,4% de ces ménages qui disposent de conditions d'éclairage naturel négatives, intermédiaires et positives en 2006-2007, tandis que cela correspond respectivement à 6,6%, 5,1% et 88,4% en 2012-2013.

L'humidité dans le logement est aussi mesurée en trois catégories, rendant compte de l'absence d'humidité (modalité « positif »), d'une présence ponctuelle (modalité « intermédiaire ») ou de sa présence plus structurelle (modalité « négatif »). Le sexe du chef de ménage est aussi en lien avec les modalités observées pour la variable d'humidité. Tout en retenant que la majorité des ménages disposent d'une absence d'humidité, notons qu'en 2006-2007 10,7% des ménages féminins sont classés dans la modalité « négatif » (contre 8,4% des ménages masculins), 13,8% sont dans la modalité « intermédiaire » (contre 12% des ménages masculins) et 75,5% sont dans la modalité « positif » (contre 79,6% ; cf. Tableau 17). En 2012-2013, les proportions évoluent de la manière suivante : 11,6% des ménages féminins sont classés dans la modalité « négatif » (contre 8,1% des ménages masculins), 16,2% sont dans la modalité « intermédiaire » (contre 12,2% des ménages masculins) et 72,1% sont dans la modalité « positif » (contre 79,7%). Les ménages féminins sont surreprésentés pour les modalités les moins favorables.

Tableau 17 : L'humidité dans le logement sous l'angle des ménages féminins

	EQH 2006-2007			EQH 2012-2013		
	négatif	intermédiaire	positif	négatif	intermédiaire	positif
Ménages wallons	9,3	12,7	78	9,4	13,6	76,9
Dirigés par une femmes	44,5	41,9	37,3	44,4	42,7	33,5
	10,7	13,8	75,5	11,6	16,2	72,1
Dirigés par un homme	55,3	57,9	62,5	55,6	57,3	66,5
	8,4	12	79,6	8,1	12,2	79,7
Familles nombreuses dirigées par une femme	13	18,5	68,5	23,1	25,9	51
Familles monoparentales dirigées par une femme	16,7	18,3	65	16,3	21,9	61,8
Femmes isolées	7,9	11,5	80,6	7,6	15	77,3

Sources : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités pour l'humidité dans le logement, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités pour l'humidité dans le logement.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

Les familles nombreuses dirigées par une femme présentent une diminution de leur part relative pour l'absence d'humidité, passant de 68,5% à 51% entre les deux éditions d'EQH. Les familles monoparentales dirigées par une femme perdent également quelques points de pourcentage dans ce cas, passant de 65% à 61,8%, plutôt en faveur de la modalité « intermédiaire » tandis que les conditions les moins favorables en termes d'humidité

restent proportionnellement stables (entre 16,3% et 16,7%). L'évolution est similaire pour les femmes isolées, quoiqu'avec une part d'absence de salubrité équivalente à celle des ménages masculins. Mais elles accusent tout de même une perte de 3,3 points de pourcentages pour l'absence d'humidité, tandis que la modalité « intermédiaire » augmente de 3,5 points de pourcentage.

3.3. Les éléments de salubrité ayant évolué en faveur d'une équivalence genrée

En 2006-2007, les ménages présentent une distinction selon le sexe de leur chef pour la présence ou l'absence de ventilation dans la salle de bain, tandis que cette différence n'est plus significative en 2012-2013 (cf. Tableau 18).

Tableau 18 : La ventilation sous l'angle des ménages féminins

Ventilation dans la cuisine				
	EQH 2006-2007		EQH 2012-2013	
	ventilation	absence de ventilation	ventilation	absence de ventilation
Ménages wallons	97,5	2,3	95,5	4,1
Dirigés par une femmes	38,4	44,2	35,5	39,8
	97,1	2,6	94,8	4,5
Dirigés par un homme	61,4	55,8	64,5	60,2
	97,8	2,1	95,9	3,8
Familles nombreuses dirigées par une femme	97,4	1,7	90,3	4,7
Familles monoparentales dirigées par une femme	95,5	3,6	91,9	6,2
Femmes isolées	96,4	3,3	94,7	4,8
Ventilation dans la salle de bain				
Ménages wallons	80,2	19	81,4	17,4
Dirigés par une femmes	36,3	47,7	35,3	37,8
	75,5	23,6	80,2	18,4
Dirigés par un homme	63,5	52,1	64,7	62,2
	83,1	16,2	82,1	16,9
Familles nombreuses dirigées par une femme	79,9	20,1	70,4	29,6
Familles monoparentales dirigées par une femme	74,2	25,8	78,9	20,7
Femmes isolées	67,8	30,5	80,6	17,4

Sources : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités pour la ventilation, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités pour la ventilation.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

Majoritairement, les ménages wallons disposent de ventilation dans cette pièce (entre 80,2% et 81,4%). Mais en 2006-2007 les ménages féminins 75,5% à en disposer contre 83,1% des ménages masculins, tandis qu'en 2012-2013 80,2% des ménages féminins sont concernés et 82,1% des ménages masculins. Les familles nombreuses dirigées par une femme étaient 79,9% à disposer d'une ventilation dans la salle de bain en 2006-2007 contre

70,4% cinq ans plus tard. Les familles monoparentales dirigées par une femme passent quant à elles de 74,2% à 78,9%. Les femmes isolées passent de 67,8% à 80,6% : c'est la plus forte progression en termes de points de pourcentage. Les chiffres concernant la ventilation dans la cuisine sont commentés *infra* car ils ne montrent pas de différence significative selon le sexe du chef de ménage.

Pour les installations électriques, évaluées selon leur dangerosité, les tests montrent aussi le passage d'une différence genrée à une similitude entre les ménages féminins et masculins. En 2006-2007, l'indice de dangerosité (ou le fait que l'installation soit absente) concerne 11,5% des ménages féminins et 8,5% des ménages masculins, tandis qu'en 2012-2013 cela concerne respectivement 13,8% et 11,3% de ces ménages (cf. Tableau 19). Le fait que l'installation soit valable concerne en 2006-2007 88,1% des ménages féminins et 91% des ménages masculins, contre respectivement 85,7% et 88,4% de ces ménages cinq années plus tard.

Tableau 19 : Les installations électriques sous l'angle des ménages féminins

	EQH 2006-2007			EQH 2012-2013		
	indice de dangerosité ou pas d'installation	ne sais pas	valable	indice de dangerosité ou pas d'installation	ne sais pas	valable
Ménages wallons	9,7	0,5	89,9	12,2	0,3	87,4
Dirigés par une femmes	45,6	37	37,8	40,5	42,9	35,1
	11,5	0,4	88,1	13,8	0,4	85,7
Dirigés par un homme	54	63	62	59,5	57,1	64,9
	8,5	0,5	91	11,3	0,3	88,4
Familles nombreuses dirigées par une femme	23	0,9	76,1	18,6	0	81,4
Familles monoparentales dirigées par une femme	17,4	0,9	81,8	13,9	0	86,1
Femmes isolées	10,9	0,4	88,6	14,1	0,7	85,2

Sources : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités pour les installations électriques, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités pour les installations électriques.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

Les femmes isolées se situent dans ces mêmes ordres de grandeur, passant de 10,9% à 14,1% pour une installation dangereuse ou absente, et de 88,6% à 85,2% pour une installation valable. Les familles nombreuses dirigées par une femme passent de 76,1% à 81,4% pour une installation valable, et les familles monoparentales dirigées par une femme passent de 81,8% à 86,1% pour ce même item.

3.4. Les éléments de salubrité ne présentant pas de différence genrée

Les ménages ne présentent pas de distinction selon le sexe de leur chef pour la présence ou l'absence de ventilation dans la cuisine (cf. Tableau 18). Majoritairement, les ménages wallons disposent de ventilation dans cette pièce (entre 95,5% et 97,5%). Les familles nombreuses dirigées par une femme étaient 97,4% à disposer d'une ventilation dans la cuisine en 2006-2007 et 90,3% cinq ans plus tard. Les familles monoparentales dirigées par une femme passent quant à elles de 95,5% à 91,9%. Les femmes isolées passent de 96,4% à 94,7%.

Pour les nuisances environnementales, évaluées en trois catégories d'exposition – aucune nuisance, de 1 à 2 nuisances, et plus de 2 nuisances – il n'y a pas de différence significative entre les ménages féminins et masculins (cf. Tableau 20). L'exposition aux nuisances augmente pour ces ménages, notamment passant de près de la moitié (entre 48% et 48,3%) à entre 62,9% et 63,1% pour 1 à 2 nuisances, tandis que l'exposition à plus de 2 nuisances chute de 22,3% à 6,5% pour les ménages féminins, et de 22,7% à 5,5% pour les ménages masculins.

Au sein des ménages féminins, les familles nombreuses passent de 44,1% à 63,1% pour l'exposition à 1 ou 2 nuisances, tandis que les familles monoparentales passent de 46,7% à 69% pour cette même modalité ; les femmes isolées passent quant à elles de 48,3% à 62,5%. Quel que soit le ménage, près du tiers n'est exposé à aucune nuisance, sauf les familles monoparentales dirigées par une femme qui sont concernées pour 27,8% et 24,7% d'entre elles en 2006-2007 et 2012-2013.

Tableau 20 : Les nuisances environnementales sous l'angle des ménages féminins

	EQH 2006-2007			EQH 2012-2013		
	aucune	1 à 2	plus de 2	aucune	1 à 2	plus de 2
Ménages wallons	29,2	48,1	22,5	31,1	63	5,9
Dirigés par une femmes	38,7	38,8	38,1	35,2	35,7	39,5
	29,3	48,3	22,3	30,5	62,9	6,5
Dirigés par un homme	61,2	61	61,8	64,8	64,3	60,5
	29,2	48	22,7	31,3	63,1	5,5
Familles nombreuses dirigées par une femme	34,3	44,1	21,6	15,3	76,9	7,8
Familles monoparentales dirigées par une femme	27,8	46,7	25,2	24,7	69	6,3
Femmes isolées	30,1	48,3	21,5	32,3	62,5	5,2

Sources : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités pour les nuisances environnementales, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités pour les nuisances environnementales.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

4. La dimension énergétique du logement

4.1. Les catégories de performance énergétique (PEB)

La base de données de certification des bâtiments existants ne dispose pas d'éléments concernant les ménages occupant ; c'est donc à des catégories de performance énergétique simulée des logements que nous recourons ici pour faire une analyse sous l'angle des ménages féminins. L'Enquête sur les Consommations Résidentielles en Wallonie (2015) permet de procéder.

Tout d'abord, notons que l'évaluation par simulation des logements occupés³ en Wallonie indique que les catégories centrales (labels D et E) sont celles qui rassemblent proportionnellement le plus de logements (respectivement 30,8% et 22,5% ; Prevedello *et al.*, 2015 : 130). Les labels simulés B et C rassemblent proportionnellement 10,5% et 10,8% des ménages, et les labels simulés F et G correspondent respectivement à 10,6% et 14,8% des ménages (*idem*).

Sous l'angle des ménages féminins, on note, d'une part, que le fait qu'une femme soit chef de ménage va de pair avec un profil plus énergivore que pour l'ensemble des ménages : les labels les plus énergivores rassemblent respectivement 10,8% et 15,5% des ménages féminins pour les labels estimés F et G, tandis que pour les labels les plus économes en énergie (les labels B et C) ils sont respectivement 9,7% et 8,6% (*cf.* Tableau 21). D'autre part, on constate une distinction entre les ménages dirigés par une femme dans leur ensemble et les femmes isolées. Pour les femmes isolées, les catégories extrêmes en matière de PEB simulée sont proportionnellement plus importantes que pour l'ensemble des ménages féminins : 10,9% des femmes isolées habitent un logement estimé en label B (contre 9,7% pour les ménages dirigés par une femme) et 20,8% sont dans un logement estimé en label G (contre 15,5% de l'ensemble des ménages féminins). De manière globale, les femmes isolées présentent un profil de logement plus énergivore que les ménages féminins et que les ménages wallons pris dans leur ensemble.

Tableau 21 : Catégories PEB estimées sous l'angle des ménages féminins

	ECR 2015						manquant
	B	C	D	E	F	G	
Dirigés par une femmes	9,7	8,6	30,9	21,7	10,8	15,5	2,8
Femmes isolées	10,9	7,2	26,3	17,8	12,7	20,8	4,2

Source : ECR 2015

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités de période de construction, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités de période de construction.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

³ Notons qu'une différence est possible entre cette évaluation du parc occupé et l'analyse des certificats PEB des bâtiments existant, et qui souligne l'ampleur du côté énergivore du parc wallon (Cassilde, 2017). En effet, dans son état actuel, la base de données de certification surreprésente les appartements et sous représente les maisons : cela est dû au mode d'entrée dans la base de données, au fur et à mesure des certifications obligatoires du fait de la vente ou de la location d'un bien. A terme, en revanche, cette base de données sera exhaustive.

4.2. La performance des coefficients thermique pour les quatre parois principales

Pour les quatre parois principales d'un logement (les murs en contact avec l'extérieur, les baies et fenêtres, la toiture et le sol en contact avec l'extérieur) un coefficient thermique a été calculé à partir des Enquêtes sur la Qualité de l'Habitat et situé par rapport aux critères d'éligibilité pour une prime de la Région (Lemaire, 2014 ; Cassilde, 2015). Cela a permis de distinguer les logements, peu nombreux, disposant d'un coefficient thermique performant (car au moins au niveau d'éligibilité) des autres logements. Les ménages n'ont pas toujours été à même de communiquer les informations techniques à partir desquelles ce coefficient a été calculé (types de matériaux, épaisseurs, etc.) : la catégorie « ne sait pas » est analysée également car rendant compte d'un phénomène de plus ou moins bonne connaissance du logement occupé.

Pour les murs en contact avec l'extérieur, les tests indiquent qu'il y a un lien avec le sexe du chef de ménage. Tandis que globalement la méconnaissance quant aux éléments d'isolation des murs est de 10,9%, elle est de 13,8% pour les ménages féminins et 5,5% pour les ménages masculins (cf. Tableau 22). L'écart est aussi observable cinq années plus tard, avec une méconnaissance globale de 14,6%, tandis qu'elle concerne 20,1% des ménages féminins et 11,5% des ménages masculins. La méconnaissance de ces éléments pour les femmes isolées est dans la moyenne de l'ensemble des ménages féminins ; en revanche, pour les familles monoparentales dirigées par une femme, les proportions sont plus élevées : 18,5% en 2006-2007 et 31% cinq années plus tard.

Tableau 22 : La catégorie de performance du coefficient thermique des murs sous l'angle des ménages féminins

	EQH 2006-2007			EQH 2012-2013		
	ne sait pas	très performant	peu performant	ne sait pas	très performant	peu performant
Ménages wallons	10,9	3,5	85,6	14,6	4,6	80,7
Dirigés par une femmes	48,8	39,2	37,3	29,4	23,9	34
	13,8	3,5	82,7	20,1	3,1	76,8
Dirigés par un homme	50,9	60,8	62,6	50,6	76,1	66
	5,5	3,4	87,5	11,5	5,5	83
Familles nombreuses dirigées par une femme	15,3	3,9	80,9	23,3	3,8	72,9
Familles monoparentales dirigées par une femme	18,5	1,7	79,8	31	2,8	66,2
Femmes isolées	14	2,4	83,6	20,8	2,6	76,6

Sources : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités de performance du coefficient thermique des murs, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités de performance du coefficient thermique des murs.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

Concernant les coefficients thermiques très performant, satisfaisant les critères d'éligibilité pour les primes en Région wallonne, les ménages féminins et masculins sont dans la moyenne globale en 2006-2007. En 2012-2013, les premiers sont proportionnellement moins nombreuses que les seconds (3,1% *versus* 5,5%). Cette même année, les femmes isolées sont 2,6% à disposer d'un logement ayant un coefficient thermique très performant pour les murs extérieurs.

Majoritairement, les coefficients thermiques pour cette paroi n'atteignent pas les critères d'éligibilité pour une prime d'isolation, ce qui en fait les rend aussi éligibles pour le futur si les travaux prévus atteignent ces critères. Cela concerne 85,6% des ménages wallons en 2006-2007 et 80,7% de ces ménages cinq années plus tard. Pour les ménages féminins, on passe de 82,7% à 76,8% et pour les ménages masculins de 87,5% à 83%. Au sein des ménages féminins, on observe aussi une diminution des proportions, qui semble pouvoir être attribuée à l'augmentation de la méconnaissance en la matière soulignée *supra*. Ainsi, les familles nombreuses dirigées par une femme passent de 80,9% à 72,9% d'exposition à un coefficient thermique des murs extérieurs peu performant ; les familles monoparentales dirigées par une femme passent de 79,8% à 66,2%. Enfin, les femmes isolées passent de 83,6% à 76,6%.

Lorsque l'on passe au coefficient thermique des baies et fenêtres, il convient de noter qu'initialement, en 2006-2007, il n'y a pas de lien significatif entre les catégories de cette variable et le sexe du chef de ménage. Cela change en 2012-2013 où les ménages féminins sont 6% à disposer d'un coefficient très performant (contre 7,1% auparavant) *versus* 9,4% pour les ménages masculins (contre 7,4% auparavant ; *cf.* Tableau 23). Cette évolution se note aussi au niveau des proportions de coefficient peu performant : 93,9% des ménages féminins en disposent (contre 80,4% en 2006-2007) tandis que 90,5% des ménages masculins sont concernés (contre 80,3% cinq ans auparavant). Ici, par ailleurs, la part des coefficients peu performants augmente alors même que celle des coefficients performants s'améliore aussi : c'est la méconnaissance qui a drastiquement chuté et permet de comprendre ce double constat. En effet, en 2006-2007, près de 10% des ménages ne disposent pas des informations idoines pour calculer ce coefficient thermique, tandis qu'ils sont moins de 30 ménages au sein de l'enquête en 2012-2013.

Certains pourcentages sont marqués d'un astérisque afin de rappeler que si les ménages féminins sont pris en compte dans leur ensemble, au sein de ces ménages seuls les familles nombreuses, les familles monoparentales et les femmes seules sont reprises dans le présent texte ; les couples dirigés par une femme ne sont pas repris ici. Or le coefficient thermique pour les baies et fenêtres est peu performant dans 76,6% des cas pour ces couples, ce qui participe à un pourcentage global de 80,4% pour l'ensemble des ménages dirigés par une femme tandis que les trois autres types de ménages féminins étudiés ici disposent tous d'un pourcentage plus élevé en la matière.

Tableau 23 : La catégorie de performance du coefficient thermiques des baies et fenêtres sous l'angle des ménages féminins

	EQH 2006-2007				EQH 2012-2013		
	Système manquant	ne sait pas	très performant	peu performant	ne sait pas	très performant	peu performant
Ménages wallons	9,8	2,4	7,3	80,3	0,1	8,2	91,7
Dirigés par une femme	39,2	38,1	38	38,6	42,9	26,2	36,6
	9,9	2,4	7,1	80,4*	0,1	6	93,9
Dirigés par un homme	60,3	61,9	62	61,3	57,1	73,8	63,4
	9,7	2,5	7,4	80,3	0,1	9,4	90,5
Familles nombreuses dirigées par une femme	7,9	1,8	5,2	85*	0	11,4	88,6
Familles monoparentales dirigées par une femme	7,7	1,7	6,8	83,8*	0	4,2	95,8
Femmes isolées	9,1	3,3	5,2	82,4*	0,1	5,1	94,8

Sources : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités de performance du coefficient thermique des baies et fenêtres, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités de performance du coefficient thermique des baies et fenêtres.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations. La modalité « non concerné » est retirée du tableau pour 2006-2007.

* : pour les couples dont une femme est chef de ménage cette proportion plus faible dans cette catégorie.

Pour les deux autres parois, nous nous focalisons uniquement sur les maisons du fait de l'absence d'une toiture et/ou d'un sol en contact avec l'extérieur pour une part importante des appartements. Or, rappelons que nous avons souligné *supra* que les ménages féminins habitent de manière différenciée dans les maisons et les appartements, même si habiter dans une maison est prépondérant. Pour le coefficient thermique des toitures des maisons, il présente un lien avec le sexe du chef de ménage dans les deux éditions de l'enquête. Si la méconnaissance est relativement stable pour les ménages masculins, elle augmente de 2,7 points de pourcentage pour les ménages féminins habitant dans une maison, atteignant 13,5% en 2012-2013 (cf. Tableau 24). Pour les familles monoparentales dirigées par une femme ainsi que pour les femmes isolées, la méconnaissance progresse aussi, passant respectivement de 14,5% à 25,5%, et de 9,2% à 12,6%.

L'amointrissement de la part des ménages exposé à un coefficient thermique des toitures des maisons peu performant concerne tous les ménages, que la méconnaissance augmente (pour les ménages féminins) ou pas (pour les ménages masculins, qui sont stables en passant de 5,7% à 5,8%). Pour les ménages féminins dans leur ensemble, on note que la part de ceux habitant dans une maison disposant d'un coefficient thermique très performant passe de 3,4% à 8,7% ; les ménages masculins connaissent également une amélioration, tout en présentant des proportions significativement plus élevées que pour leurs homologues féminins : ils passent de 6,1% à 14,1%.

Tableau 24 : La catégorie de performance du coefficient thermiques des toitures des maisons sous l'angle des ménages féminins

	EQH 2006-2007 (N=4724)			EQH 2012-2013 (N=4844)		
	ne sait pas	très performant	peu performant	ne sait pas	très performant	peu performant
Ménages wallons habitant dans des maisons	7,5	5,2	87,3	8,3	12,3	79,4
Dirigés par une femmes	<i>51,5</i>	<i>23,9</i>	<i>35,5</i>	<i>53</i>	<i>22,9</i>	<i>31,8</i>
	10,8	3,4	85,8	13,5	8,7	77,7
Dirigés par un homme	<i>48,2</i>	<i>76,1</i>	<i>64,4</i>	<i>47</i>	<i>77,1</i>	<i>68,2</i>
	5,7	6,1	88,1	5,8	14,1	80,2
Familles nombreuses dirigées par une femme	<i>21,1</i>	<i>5,1</i>	73,8	<i>21,8</i>	16	62,2
Familles monoparentales dirigées par une femme	14,5	1,7	83,8	25,5	9,5	65
Femmes isolées	9,2	<i>2,6</i>	88,2	12,6	7	80,4

Sources : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités de performance du coefficient thermique des toitures, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités de performance du coefficient thermique des toitures.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

Le coefficient thermique du sol en contact avec l'extérieur pour les maisons est également lié au sexe du chef de ménage. Rappelons que globalement le fait que cette paroi soit très performante en matière de coefficient thermique est rare ; en dépit de cette rareté, une dimension genrée est présente.

La méconnaissance diminue pour cette paroi à la fois de manière globale (on passe de 10,2% à 7,5%) et pour les ménages féminins comme masculins (*cf.* Tableau 25). En revanche, les ménages féminins passent de 14% à 10,4% tandis que les ménages masculins passent de 8,2% à 6,2%, c'est-à-dire qu'ils continuent de présenter des parts de méconnaissance en matière d'isolation thermique du sol extérieur de leur maison moindre que les ménages féminins. La méconnaissance pour les familles monoparentales dirigées par une femme reste stable (18,5% en 2006-2007 et 18,2% en 2012-2013) tandis qu'une diminution est aussi à observer pour les femmes isolées (on passe de 12,2% à 8,3%).

Pour l'ensemble des ménages, la part du coefficient thermique peu performant en matière de sol extérieur des maisons progresse, passant de 88,7% à 91,3% entre les deux éditions de l'Enquête sur la Qualité de l'Habitat. C'est pour les ménages masculins que les parts sont plus élevées, mais avec une augmentation moindre en termes de points de pourcentage que pour les ménages féminins. Ainsi, les ménages masculins passent de 90,5% à 92,5% tandis que les ménages masculins passent de 85,4% à 88,9%. En 2012-2013, le fait que ce coefficient puisse être très performant a suffisamment augmenté pour les ménages pour être commenté (cela concerne néanmoins seulement / déjà 1,3% de ces ménages) tandis que les ménages féminins rassemblent toujours moins de 30 observations au sein de l'échantillon de l'enquête pour ce croisement.

Tableau 25 : La catégorie de performance du coefficient thermiques du sol des maisons en contact avec l'extérieur sous l'angle des ménages féminins

	EQH 2006-2007			EQH 2012-2013		
	ne sait pas	très performant	peu performant	ne sait pas	très performant	peu performant
Ménages wallons	10,2	0,7	88,7	7,5	1,1	91,3
Dirigés par une femmes	49,2	<i>23,5</i>	<i>34,7</i>	44,7	<i>20,4</i>	<i>31,6</i>
	14	<i>0,5</i>	85,4	10,4	<i>0,7</i>	88,9
Dirigés par un homme	50,8	<i>76,5</i>	<i>65,1</i>	55,3	<i>79,6</i>	<i>68,4</i>
	8,2	<i>0,9</i>	90,5	6,2	1,3	92,5
Familles nombreuses dirigées par une femme	<i>20,7</i>	<i>0,9</i>	78,4	<i>19,6</i>	<i>1,9</i>	78,5
Familles monoparentales dirigées par une femme	18,5	0	81,5	18,2	<i>0,7</i>	81,1
Femmes isolées	12,2	<i>0,2</i>	87,4	8,3	<i>0,2</i>	91,5

Sources : EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités de performance du coefficient thermique du sol en contact avec l'extérieur, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités de performance du coefficient thermique du sol en contact avec l'extérieur.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations. La modalité « non concerné » et « système manquant » est retirée du tableau pour 2006-2007.

4.3. Quel chauffage et quelle température ?

Le fait d'être équipé d'une chaudière à condensation ou à haut rendement concerne moins du tiers des ménages dans leur ensemble (30,9%) et les ménages masculins en sont plus équipés (34,6%) que les ménages féminins (26,2% ; cf. Tableau 26). Les femmes isolées en sont bien moins équipées puisque moins du cinquième sont concernées (19,9%). Les vannes thermostatiques ainsi que le thermostat d'ambiance sont plus fréquents. Concernant les premières, l'attention était portée sur le fait que tous les radiateurs doivent en être équipé pour cet item de l'enquête. Cela concerne beaucoup moins les ménages féminins (60,9%) que les ménages masculins (68,9). Là encore, les femmes isolées sont bien moins équipées (56,2%). Concernant le thermostat d'ambiance, les ménages féminins en disposent dans leur logement dans 55,6% des cas ; les femmes isolées atteignent 50,2% en la matière. Et les ménages masculins sont 60,9% à en avoir dans leur logement.

Tableau 26 : Types d'équipement de chauffage sous l'angle des ménages féminins

	ECR 2015		
	Chaudière à condensation ou à haut rendement	Vannes thermostatiques sur tous les radiateurs	Thermostat d'ambiance
Ménages wallons	30,9	63,7	56,8
Dirigés par une femme	26,2	60,9	55,6
Dirigés par un homme	34,6	68,9	60,9
Femmes isolées	19,9	56,2	50,2

Source : ECR 2015

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des items de chauffage (en colonne).

Concernant les fréquences de chauffage au cours des mois froids, le fait de chauffer moins de 4 jours par semaine est peu fréquent (1,8%) mais cela existe néanmoins (*cf.* Tableau 27). Majoritairement, les ménages wallons chauffent tous les jours de la semaine au cours de ces mois froids (68,1%), les ménages masculins plus que les ménages féminins (69,2% contre 66,4%). Les femmes isolées sont en revanche 75,1% dans ce cas.

Tableau 27 : Fréquence de chauffage au cours des mois froids sous l'angle des ménages féminins

	ECR 2015		
	Tous les jours de la semaine	Tous les soirs de la semaine et le week-end	Moins de 4 jours par semaine
Ménages wallons	68,1	30	1,8
Dirigés par une femme	66,4	32,2	1,4
Dirigés par un homme	69,2	28,7	2
Femmes isolées	75,1	24,3	0,6

Source : ECR 2015

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités de fréquence de chauffage.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

Le fait de chauffer en soirée et les fins de semaine uniquement concerne un peu moins du tiers des ménages (30%) et plus les ménages féminins dans leur ensemble (32,2%) que les

ménages masculins (28,7%), avec l'exception des femmes isolées (24,3%) dans le prolongement de leur utilisation plus fréquente déjà mentionnée *supra*.

Tableau 28 : La température confortable au cours des mois froids sous l'angle des ménages féminins

	ECR 2015						
	< 18°	19°	20°	21°	22°	23° à 28°	manquant
Ménages wallons	8,8	11,5	32,7	22,2	16	6,9	1,8
Dirigés par une femmes	8,6	12,5	33	19,8	16,9	7,7	1,4
Dirigés par un homme	8,9	11,1	32,5	23,5	16	6,4	1,6
Femmes isolées	10,8	14,8	27,5	20,7	16,1	9,3	0,8

Source : ECR 2015

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités de température.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

Les températures jugées confortables ne sont pas les mêmes selon le sexe du chef de ménage. Notons déjà que les températures extrêmes figurant dans les réponses de l'enquête (soit 10° et 28°) sont le fait des ménages dirigés par un homme. Pour tous les ménages la proportion la plus importante est atteinte pour une température de 20° (32,7% pour l'ensemble des ménages, 33% pour les ménages féminins, 32,5% pour les ménages masculins et 27,5% pour les femmes isolées). La deuxième température en termes de proportions est 21° (22,2% pour l'ensemble des ménages, 19,8% pour les ménages féminins, 23,5% pour les ménages masculins et 20,7% pour les femmes isolées) et la troisième est pour 22° (16% pour l'ensemble des ménages, 16,9% pour les ménages féminins, 16% pour les ménages masculins et 16,1% pour les femmes isolées). Les températures plus faibles et conseillées en matière énergétique sont moins fréquemment citées en tant que température de confort.

Outre l'équipement en matière de chauffage et les préférences en matière de température, la question du chauffage est aussi financière. La majorité des ménages ne présente pas de défaut de paiement (hors oubli) en la matière (*cf.* Tableau 29). Au sein des ménages wallons recevant une facture pour leur consommation de gaz, 86,9% n'ont pas eu de défaut de paiement en la matière. Les ménages féminins sont plus touchés par un tel défaut lorsqu'ils reçoivent cette facture puisque 81,8% ne l'étaient pas, contre 89,2% des ménages masculins. Les femmes isolées quant à elles sont 82,5% à ne pas avoir été en défaut pour la facture de gaz lorsqu'elles reçoivent une facture.

Pour la facture d'électricité, l'observation d'une distinction entre ménages féminins et masculins est similaire : 83,8% des premiers n'ont pas été en défaut contre 88,4% des seconds. Le fait d'avoir été en défaut en la matière, hors oubli, concerne 12% de l'ensemble des ménages, et la proportion est de 14,1% au sein des femmes isolées.

Pour la facture de mazout, lorsque les ménages reçoivent une facture pour ce combustible, le défaut de paiement est bien plus rare que pour le gaz ou l'électricité. En effet, 94,7% de l'ensemble des ménages n'ont pas été en défaut en la matière (hors oubli) et cela concerne respectivement 92,9% des ménages féminins et 95,2% des ménages masculins recevant

une telle facture. Les femmes isolées recevant une facture de mazout sont pour 92,9% d'entre elles sans défaut de paiement en la matière.

Tableau 29 : Défaut de paiements (hors oubli) pour raisons financières en 2014 sous l'angle des ménages féminins

	ECR 2015		
	non	oui	Je ne reçois pas de facture
pour l'eau			
Ménages wallons	88,3	11	<i>0,7</i>
Dirigés par une femmes	85,1	14	<i>1</i>
Dirigés par un homme	89,7	9,8	<i>0,4</i>
Femmes isolées	75,1	24,3	<i>0,6</i>
pour le gaz naturel			
Ménages wallons	39,7	6	54,3
Dirigés par une femmes	41,7	9,3	49
Dirigés par un homme	39	4,7	56,3
Femmes isolées	45,6	<i>9,7</i>	44,7
pour l'électricité			
Ménages wallons	87	12	<i>1</i>
Dirigés par une femmes	83,8	15,2	<i>1</i>
Dirigés par un homme	88,4	10,7	<i>0,9</i>
Femmes isolées	84,5	14,1	<i>1,4</i>
pour le mazout			
Ménages wallons	39,1	2,2	58,7
Dirigés par une femmes	34	<i>2,6</i>	63,4
Dirigés par un homme	41,5	<i>2,1</i>	56,4
Femmes isolées	26,3	2	71,7

Source : ECR 2015

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités de période de construction, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités de période de construction.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

Pour les familles nombreuses, qui ne peuvent pas être isolées de manière suffisante en termes d'effectifs dans l'Enquête sur les Consommations Résidentielles (2015), l'Enquête sur les Familles Nombreuses en Wallonie (2017) permet de souligner que ces familles dirigées par une femme se sont trouvées dans la situation de ne pas payer à temps leur facture d'énergie pour des raisons financières pour 32,5% d'entre elles. Pour les familles monoparentales nombreuses dirigée par une femme, 37,4% n'ont pas pu payer à temps la facture d'énergie pour des raisons financières.

5. Les utilisations de l'eau : esquisse

Cette dernière thématique d'observation systématique des conditions de logement des ménages féminins est une esquisse, qui invite à approfondir autrement les analyses. En effet, au travers des utilisations différenciées de l'eau, nous touchons au vécu différencié du logement, que ce soit en articulation avec les conditions diverses mentionnées *supra*, mais aussi en termes de préférences d'utilisation et de manière de vivre dans le logement.

Avant d'aborder cette articulation complexe sous forme d'esquisse, soulignons que, pour la facture d'eau, majoritairement les ménages ne sont pas en défaut, mais les ménages féminins et plus particulièrement les femmes isolées sont plus concernées. En effet, tandis que 88,3% de l'ensemble des ménages n'ont pas fait défaut, cela est le cas de 85,1% des ménages féminins (contre 89,7% des ménages masculins) ; et 24,3% des femmes isolées sont concernées par un défaut de paiement quant à leur facture d'eau (*cf.* Tableau 29).

L'Enquête sur les Familles Nombreuses en Wallonie (2017) permet de souligner que ces familles dirigées par une femme se sont trouvées dans la situation de ne pas payer à temps leur facture d'eau pour des raisons financières pour 29,6% d'entre elles. Pour les familles monoparentales nombreuses dirigée par une femme, 34,6% n'ont pas pu payer à temps la facture d'eau pour des raisons financières.

L'analyse des types d'eau et de leurs usages sous l'angle du sexe du chef de ménage permet à la fois de souligner des similitudes, mais aussi des différences. Ainsi, l'usage de l'eau de distribution publique est globalement similaire pour la boisson, la préparation des repas, la vaisselle, l'hygiène corporelle, l'entretien du linge, et le nettoyage extérieur (*cf.* Tableau 30). En revanche, pour un usage professionnel à domicile, les ménages masculins sont plus concernés par un usage de l'eau de distribution publique que les ménages féminins (6,8% contre 4,9%) ; mais ces observations demanderaient à être contrastées par la prévalence du travail à domicile. Pour l'arrosage, l'observation d'un recours moins important de l'eau de distribution publique par les femmes isolées (24,1%) que l'ensemble des ménages (31,9%), ou qu'ils soient féminins (30%) ou masculins (33,6%) demanderait à être contrastée avec le type de logement – nous avons constaté *supra* qu'elles logent plus dans des appartements que les autres types de ménages – et les activités en matière de jardinage. Les différences quant à l'utilisation de l'eau de distribution pour les WC nécessiteraient aussi d'être croisées avec le type de logement, les maisons pouvant être équipées d'une citerne d'eau de pluie par exemple.

Les enjeux en matière d'usages de l'eau touchent autant les conditions de logement observées par ailleurs, que des préférences en termes de mode de vie. C'est le cas par exemple du fait d'utiliser de l'eau en bouteille pour préparer une boisson chaude (l'eau de pluie et d'un puits n'étant pas une alternative *a priori*) plutôt que d'utiliser de l'eau de distribution. Ainsi, si dans leur ensemble les ménages wallons sont 4,3% à recourir à de l'eau en bouteille pour préparer une boisson chaude, cela est plutôt le fait de ménages masculins (5%) que des ménages féminins (2,9%). Les femmes isolées sont celles qui utilisent le moins l'eau en bouteille pour la boisson (50,1% contre 54,2% pour l'ensemble des ménages wallons). L'utilisation de l'eau en bouteille pour la préparation des repas est marginale et inexistante pour les autres usages proposés dans le questionnaire.

Recourir à l'eau de pluie (via citerne ou bidon) pour l'hygiène corporelle concerne de manière égale les ménages féminins comme masculins (4,8%). En revanche, pour d'autres usages, les ménages masculins sont proportionnellement plus consommateurs, rappelant

à nouveau leur habitant plus fréquent dans une maison que les ménages féminins ; mais la ligne de démarcation entre ce qui relève d'un type d'habitat différencié et de préférences différentes demande des analyses plus approfondies. Par exemple, comment interpréter les chiffres en matière de lavage de voiture ? Autant boire et se laver sont des usages partagés et massifs, autant d'autres usages dépendent de la possession d'un équipement (ici, une voiture) ou autre.

Tableau 30 : Types d'eau et usages sous l'angle des ménages féminins

	ECR 2015												
	Boisson (sauf café/thé)	Préparation du café/thé	Préparation des repas	vaisselle	Hygiène corporelle	Lavage du linge	Entretien du logement	WC	Arrosage du jardin	Lavage de la voiture	Nettoyage extérieur	Alimentation des piscines/étangs	Usage professionnel à domicile
Eau de distribution publique													
Ménages wallons	53,9	92,7	97	96,3	94,7	85,5	87,5	84	31,9	34,2	44,7	6,9	6,7
Dirigés par une femme	54,2	95,9	97,8	97,2	96,1	88,4	89	88,5	30	31,6	42,2	4,1	4,9
Dirigés par un homme	54,8	92,4	98,2	97,3	95,4	85,9	88,2	83	33,6	35,9	46,2	7,9	6,8
Femmes isolées	57	94,7	96,8	96	96,2	87,8	86,9	90,8	24,1	28,4	35,7	0,7	4,8
Eau en bouteille													
Ménages wallons	54,2	4,3	1,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dirigés par une femme	53,5	2,9	0,4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dirigés par un homme	55,5	5	1,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Femmes isolées	50,1	2,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le tableau continue page suivante

	ECR 2015													
	Boisson (sauf café/thé)	Préparation du café/thé	Préparation des repas	vaisselle	Hygiène corporelle	Lavage du linge	Entretien du logement	WC	Arrosage du jardin	Lavage de la voiture	Nettoyage extérieur	Alimentation des piscines/étangs	Usage professionnel à domicile	
Eau de pluie (via citerne ou bidon)														
Ménages wallons	0,3	0,4	0,6	2,8	4,8	11,3	13,2	15,1	37,4	23,4	28,8	4,4	1	
Dirigés par une femme	0,2	0,3	0,8	3,2	4,8	9	12,2	11,5	34,6	19,9	29	4,1	0,6	
Dirigés par un homme	0,3	0,4	0,4	2,8	4,8	12,5	13,9	17	40	25,7	29,6	4,8	1,1	
Femmes isolées	0,3	0,8	1,9	4,2	4,8	8	15,5	9,9	30,5	18,2	29,6	4,6	0,7	
Eau d'un puits														
Ménages wallons	0,1	0,1	0,2	0,4	0,9	1,4	1,6	2,1	4,1	2,8	3,3	0,7	0,5	
Dirigés par une femme	0	0,1	0,1	0,1	0,3	0,6	1,3	0,6	2,2	1,6	2	0,3	0,2	
Dirigés par un homme	0,1	0,1	0,3	0,6	1,1	1,7	1,7	2,6	4,7	3,2	3,6	0,6	0,7	
Femmes isolées	0	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	1,8	0,3	3,3	2,3	3,3	0	0,4	
Eau autre														
Ménages wallons	0,8	0,3	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,9	0	1,3	0,5	0,3	
Dirigés par une femme	1	0,1	0,2	0	0,1	0,2	0,3	0,3	1,3	0	1,2	0,7	0,6	
Dirigés par un homme	0,8	0,4	0,1	0,2	0,1	0,2	0,3	0,2	0,6	0	1,3	0,3	0,2	
Femmes isolées	0,8	0,3	0	0	0	0	0	0,5	0,5	0	0,6	0	0	

Le tableau continue page suivante

	ECR 2015												
	Boisson (sauf café/thé)	Préparation du café/thé	Préparation des repas	vaisselle	Hygiène corporelle	Lavage du linge	Entretien du logement	WC	Arrosage du jardin	Lavage de la voiture	Nettoyage extérieur	Alimentation des piscines/étangs	Usage professionnel à domicile
pas d'utilisation d'eau pour cet usage													
Ménages wallons	7,3	2,5	0,7	0,1	0	2,2	0,2	0,6	28,5	35	23,8	87,2	90,7
Dirigés par une femme	7,7	1,3	1	0	0	2,5	0	0,9	34,6	43	28,2	90,7	93,8
Dirigés par un homme	7,3	3,1	0,6	0,1	0	1,5	0,2	0,3	25,8	31,9	22,2	87,5	91,4
Femmes isolées	8,9	2,8	1,6	0	0	4,7	0	0,6	42,4	46,5	31,8	93,9	94,1

Source : ECR 2015

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités de période de construction, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités de période de construction.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

Pour l'utilisation de l'eau de pluie ou d'une autre eau, notons qu'il existe tout de même des ménages concernés pour la boisson et la préparation des repas, même si cela est marginal. Globalement, plus l'usage est plus éloigné corporellement (ni de l'ingestion, ni un contact corporel), plus le type d'eau relève d'une autre source (puits, pluie, autre) que d'une source institutionnalisée comme l'eau de distribution.

Autant de ménages féminins que masculins n'utilisent pas d'eau pour la boisson (7,3% pour l'ensemble des ménages, selon l'enquête). Les ménages féminins ont moins tendance à procéder à un arrosage que les ménages masculins (34,6% n'utilisent pas d'eau pour arroser le jardin contre 25,8% des ménages masculins), mais encore une fois peut-être n'ont-ils pas ou moins de jardin.

La confiance dans l'eau de distribution ne présente pas de différence genrée (cf. Tableau 31).

Tableau 31 : La confiance dans l'eau de distribution sous l'angle des ménages féminins

	ECR 2015					
	confiant	plutôt confiant	ni confiant, ni méfiant	plutôt méfiant	méfiant	pas d'avis
Ménages wallons*	46,8	27,6	12,2	5,1	3,2	4,2
Dirigés par une femmes	47,9	28,7	10,8	5,3	2,6	4,6
Dirigés par un homme	47,7	27,7	12,5	5,2	3	3,9
Femmes isolées	48,6	27,5	<i>10</i>	6,8	2,5	4,5

Source : ECR 2015

Lecture : tous les chiffres sont des pourcentages au sein des modalités de période de construction, sauf les lignes grisées qui rappellent la répartition des ménages dirigés par des femmes et des hommes au sein des ménages pour chacune des modalités de période de construction.

Les chiffres en gris italiques indiquent que les effectifs sont inférieurs à 30 observations.

* : 0,9% d'observations manquantes.

Conclusion

Etudier les conditions de logement des ménages féminins en Wallonie de manière systématique permet de mettre en exergue plusieurs différences structurelles en termes tant de conditions de logement, que de salubrité, et des conditions énergétiques du logement auxquelles ces ménages sont exposés. Dans très peu de cas il est possible de souligner des similarités : ce sont surtout des différences qui sont exposées, majoritairement dans le sens de moins bonnes conditions de logement des ménages féminins. Ces résultats présentent un contraste important quant à l'approche à l'échelle de l'ensemble de la population pour décrire les conditions de logement des hommes et des femmes de manière statistique.

Parmi les points qu'il reste à étudier, soulignons la question des couples, que ce soit sous l'angle du sexe du chef de ménage tout comme dans le vécu différencié des mêmes conditions de logement. Cela pose aussi la question de la pertinence des données existantes pour procéder avec des méthodes quantitatives ; il semble que recourir à une analyse qualitative permettrait d'aborder avec plus de finesse la question du vécu différencié de conditions de logement étant objectivement similaires.

Il serait également intéressant d'approfondir l'analyse des profils sociodémographiques des ménages féminins en articulation avec les conditions de logement – au travers, par exemple, d'un raisonnement intersectionnel mobilisant l'âge pour appréhender un type d'hétérogénéité au sein des femmes isolées –, mais aussi de mener la même étude sur les ménages masculins pour identifier l'hétérogénéité (ou non) au sein de ces ménages. Enfin, l'esquisse sur les utilisations de l'eau suggère de recourir à des analyses multivariées pour approcher leur complexité.

Bibliographie

Ancelin, Jacqueline et Euvrard, Françoise (1992). *Vie professionnelle, logement et vie familiale*. Paris : La Documentation Française.

Anfrie, Marie-Noëlle, Cassilde, Stéphanie, Gobert, Olivier, Kryvobokov, Marko et Pradella, Sébastien (2017). *Les chiffres-clés du logement en Wallonie - Troisième édition*, Rapport du Centre d'Etudes en Habitat Durable de Wallonie, Charleroi, 261 pages.

Anfrie, Marie-Noëlle, Cassilde, Stéphanie, Kryvobokov, Marko et Pradella, Sébastien (2015). *Les chiffres-clés du logement en Wallonie - 2015*, Rapport du Centre d'Etudes en Habitat Durable de Wallonie, Charleroi, 236 pages.

Anfrie, Marie-Noëlle, Cassilde, Stéphanie, Kryvobokov, Marko et Pradella, Sébastien (2013). *Les chiffres-clés du logement en Wallonie - 2013*, Rapport du Centre d'Etudes en Habitat Durable de Wallonie, Charleroi, 173 pages.

Anfrie, Marie-Noëlle et Gobert, Olivier (2016). *Les chiffres-clés du logement public en Wallonie-2016*, Rapport du Centre d'Etudes en Habitat Durable, Charleroi, 179 pages.

Anfrie, Marie-Noëlle et Gobert, Olivier (2017), *Les ménages candidat à un logement public en Wallonie au 1^{er} janvier 2017*, Rapport du Centre d'Etudes en Habitat Durable, Charleroi, 110 pages.

Anfrie, Marie-Noëlle, Godart, Pernelle, Kryvobokov, Marko et Pradella, Sébastien (2017). *Étude sur le thème des familles nombreuses en Wallonie et l'accès au logement : état des lieux et prospective - VOLET 1 : Les grands indicateurs*, Rapport du Centre d'Etudes en Habitat Durable, Charleroi, 76 pages.

Bernard, Nicolas (2007). « Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n° 1970.

Boulianne, Manon (2005). « La cohabitation intergénérationnelle, le genre et la pauvreté au Québec », *Recherches Féministes*, 18(1), 25-47.

Cassilde, Stéphanie (2014). « Enquête sur la qualité de l'habitat. Evolution des indices de salubrité et de qualité entre 2006 et 2012 », *Cahier d'Etudes et de Recherches 2014-02*, Charleroi, 48 pages.

Cassilde, Stéphanie (2015). « L'isolation thermique des logements en Wallonie », *Cahier d'Etudes et de Recherches 2015-01*, Charleroi, 42 pages.

Cassilde, Stéphanie (2017). *Analyse de la base de données des certificats PEB en Wallonie*, Rapport du Centre d'Etudes en Habitat Durable, Charleroi, 83 pages.

Godart, Pernelle, Kryvobokov, Marko et Pradella, Sébastien (2017). *Étude sur le thème des familles nombreuses en Wallonie et l'accès au logement : état des lieux et prospective - VOLET 2 : Enquête sur les conditions de logement des familles nombreuses en Wallonie*, Rapport du Centre d'Etudes en Habitat Durable, Charleroi, 321 pages.

Lambert, Anne, Dietrich-Ragon Pascale et Bonvalet, Catherine (2018). *Le monde privé des femmes. Genre et habitat dans la société française*, INED éditions.

Lemaire, Emilie (2014). « EQH 2006-2007 / EQH 2012-2013. L'isolation thermique. Construction de variables comparables et approfondies », *Document Technique 2014-05*, Charleroi, 57 pages

Marsat, Maryse (2004). « Les personnes sans domicile ou mal logées », *Travail, Genre et Sociétés*, n°11, 79-92.

Mayerl, Roland (1994). « Préoccupations féministes en matière d'espace urbain et d'habitat », *Sextant Revue du Groupe Interdisciplinaire d'Etudes sur les Femmes*, 43-60.

Monnier, Bernard, Fontaine, Sébastien et Carlier, Philippe (2007). « Enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne 2006-2007 », *Etudes et Documents*, Logement 5, 248 pages.

Prévédello, Cédric, Kryvobokov, Marko, Lemaire, Emilie et Pradella, Sébastien (2015). *Etude sur les consommations résidentielles d'eau et d'énergie en Wallonie*, Rapport AQUAWAL / CEHD, 200 pages.

Annexes

Encadré 1 : Description des Enquêtes sur la Qualité de l'Habitat (extrait de Cassilde, 2014 : 6)

Les Enquêtes sur la Qualité de l'Habitat en Wallonie 2006-2007 et 2012-2013 (respectivement EQH 2006-2007 et EQH 2012-2013) ont été commanditées par le Service Public de la Wallonie (Direction Générale Opérationnelle 4 – Aménagement du Territoire, Logement, Energie et Patrimoine).

Ces deux enquêtes ont respectivement été conduites sur le terrain par la société SONECOM-sprl entre mai 2006 et avril 2007, et par la société TNS DiMarso entre novembre 2012 et juillet 2013. Les deux enquêtes furent réalisées au moyen de questionnaires en face-à-face auprès d'un échantillon représentatif des ménages wallons habitant dans un logement particulier. Les ménages sans logement ainsi que les ménages en institution collective ne sont donc pas approchés. L'échantillon final de l'EQH 2006-2007 se compose de 6020 ménages privés ; l'échantillon final de l'EQH 2012-2013 se compose de 6018 ménages privés. Une variable de pondération est utilisée de manière systématique.

Encadré 2 : Description de l'Enquête sur les Familles Nombreuses en Wallonie, réalisée par le Centre d'Etudes en Habitat Durable et commanditées par le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie (extrait de Godart et al., 2017 : 10-12)

Les données nécessaires aux analyses ont été récoltées à l'aide d'une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon représentatif de familles nombreuses wallonnes.

[...]

Pour rappel, l'objectif de l'enquête est d'actualiser les connaissances sur les familles nombreuses en Wallonie et de mettre en lumière leurs besoins en matière de logement. Pour ce faire, l'enquête porte d'une part sur la composition et le profil des familles nombreuses et d'autre part sur leur logement au sens large.

Le questionnaire comporte en tout 37 questions dont certaines sont conditionnées par les réponses précédentes (par exemple, des questions ne s'appliquent qu'aux locataires ou aux personnes ayant déménagé). Il est structuré en neuf parties. La première s'attèle à la description des membres du ménage en posant des questions spécifiques en fonction de quatre « catégories » de personnes : les adultes, les enfants « permanents », les enfants « intermittents » et les enfants « hors logement ». Une personne est considérée comme adulte lorsqu'elle a plus de 18 ans et qu'elle n'a plus droit aux allocations familiales. Un enfant doit avoir moins de 25 ans et avoir droit aux allocations familiales. Il est considéré comme « permanent » à partir du moment où il ne vit pas régulièrement plus d'une nuit et

d'une journée par semaine hors du logement du répondant. A contrario, il est considéré comme « intermittent » lorsqu'il vit régulièrement plus d'une nuit et d'une journée par semaine hors du logement du répondant (par exemple en garde alternée). Pour finir, un enfant est considéré comme vivant « hors logement » s'il n'habite pas dans le même logement que le répondant.

La deuxième partie du questionnaire concerne les caractéristiques de base du logement (statut d'occupation, type de logement, superficie, période de construction, nombre de chambres et de sanitaires). Les trois parties suivantes posent des questions connexes sur le logement : son coût, son état et ses caractéristiques énergétiques. La sixième partie concerne les diverses sources de revenus du ménage et la septième les déménagements passés et futurs de la famille. La huitième partie concerne les modes de déplacement et la dernière partie interroge sur les interactions entre le ménage et le FLW.

[...]

L'échantillon final compte 2.407 observations. L'échantillon souhaité de 2.000 réponses est largement dépassé. Le taux de réponse de 8,6 %, est meilleur qu'attendu et meilleur que dans de nombreuses autres enquêtes à l'échelle wallonne.

Pour rappel, les grandes enquêtes officielles retiennent traditionnellement un échantillon de 2.000 unités pour tous les ménages confondus en Wallonie. Ici, ce nombre est atteint pour la partie des seules familles nombreuses. Par conséquent, un peu plus de 2 % de la population étudiée (c'est à dire les familles nombreuses) se retrouvent dans l'échantillon : c'est donc très satisfaisant.

Encadré 3 : Description de l'Enquête sur les Consommations Résidentielles en Wallonie (Prevedello et al., 2015 : 16-18)

Les données nécessaires aux analyses sont récoltées à l'aide d'une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon représentatif de ménages wallons.

[...]

Les adresses ont été obtenues par la transmission de la part des 4 principaux distributeurs d'eau en Wallonie, de leurs bases de données « clients ».

Les 4 distributeurs concernés sont :

- La Société wallonne des eaux (SWDE)
- La Compagnie Intercommunale des Eaux (CILE)
- L'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon (IECBW)
- L'Intercommunale Namuroise des Services Publics (INASEP)

La part de la population wallonne représentée par ces opérateurs atteint 90%.

[...]

Un total de 2.763 réponses à l'enquête a été comptabilisé dans la base de données récoltant l'ensemble des réponses obtenues aux questionnaires. Un nettoyage

préliminaire de la base a délimité le nombre de réponses exploitables à 2.119. Ce nettoyage a principalement consisté à éliminer les doublons (dus au double encodage), les abandons (avant la question 10), les quelques répondants hors Wallonie et les quelques répondants non domestiques sondés malgré le nettoyage préalable de la base de données des distributeurs.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Définitions des ménages féminins selon les sources de données	6
Tableau 2 : Les ménages féminins dans l'Enquête sur la Qualité de l'Habitat.....	7
Tableau 3 : Les ménages féminins dans l'Enquête sur les Consommations Résidentielles	8
Tableau 4 : Les ménages féminins au sein des familles nombreuses	8
Tableau 5 : La présence du handicap sous l'angle des ménages féminins	9
Tableau 6 : Le statut d'occupation sous l'angle des ménages féminins	10
Tableau 7 : Le type de bailleur sous l'angle des ménages féminins	11
Tableau 8 : Les ménages féminins dans les locataires du logement social.....	12
Tableau 9 : Le type de logement sous l'angle des ménages féminins.....	12
Tableau 10 : Le nombre de façades des maisons sous l'angle des ménages féminins.....	13
Tableau 11 : Les périodes de construction sous l'angle des ménages féminins.....	15
Tableau 12 : La durée d'occupation du logement sous l'angle des ménages féminins	16
Tableau 13 : La satisfaction vis-à-vis de son logement sous l'angle des ménages féminins	17
Tableau 14 : L'envie de démanger sous l'angle des ménages féminins.....	18
Tableau 15 : L'indice de salubrité sous l'angle des ménages féminins.....	19
Tableau 16 : L'éclairage naturel dans le logement sous l'angle des ménages féminins.....	20
Tableau 17 : L'humidité dans le logement sous l'angle des ménages féminins.....	21
Tableau 18 : La ventilation sous l'angle des ménages féminins	22
Tableau 19 : Les installations électriques sous l'angle des ménages féminins.....	23
Tableau 20 : Les nuisances environnementales sous l'angle des ménages féminins	24
Tableau 21 : Catégories PEB estimées sous l'angle des ménages féminins.....	25
Tableau 22 : La catégorie de performance du coefficient thermique des murs sous l'angle des ménages féminins	26
Tableau 23 : La catégorie de performance du coefficient thermiques des baies et fenêtres sous l'angle des ménages féminins	28
Tableau 24 : La catégorie de performance du coefficient thermiques des toitures des maisons sous l'angle des ménages féminins.....	29
Tableau 25 : La catégorie de performance du coefficient thermiques du sol des maisons en contact avec l'extérieur sous l'angle des ménages féminins.....	30
Tableau 26 : Types d'équipement de chauffage sous l'angle des ménages féminins	31
Tableau 27 : Fréquence de chauffage au cours des mois froids sous l'angle des ménages féminins	31

Tableau 28 : La température confortable au cours des mois froids sous l'angle des ménages féminins	32
Tableau 29 : Défaut de paiements (hors oubli) pour raisons financières en 2014 sous l'angle des ménages féminins	33
Tableau 30 : Types d'eau et usages sous l'angle des ménages féminins	35
Tableau 31 : La confiance dans l'eau de distribution sous l'angle des ménages féminins	38

Liste des Annexes

Encadré 1 : Description des Enquêtes sur la Qualité de l'Habitat (extrait de Cassilde, 2014 : 6)	43
Encadré 2 : Description de l'Enquête sur les Familles Nombreuses en Wallonie, réalisée par le Centre d'Etudes en Habitat Durable et commanditées par le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie (extrait de Godart <i>et al.</i> , 2017 : 10-12)	43
Encadré 3 : Description de l'Enquête sur les Consommations Résidentielles en Wallonie (Prevedello <i>et al.</i> , 2015 : 16-18).....	44